

La Presse

LA PRESSE, MONTRÉAL, JEUDI 22 NOVEMBRE 1990



Mila Mulroney

Mila n'est pas à son meilleur le matin

Presse Canadienne
OTTAWA

Selon l'ancien cuisinier du 24 Sussex Drive, Mila Mulroney n'est pas à son meilleur le matin.

François Martin, qui a peint l'épouse du premier ministre Brian Mulroney telle qu'il la voyait chaque matin lorsqu'il se rendait auprès d'elle pour connaître les consignes de la journée, expose 24 portraits dans une galerie d'art d'Ottawa du 29 novembre au 1^{er} décembre.

L'un des portraits montre Mila, les cheveux emmêlés et portant une luxueuse robe de nuit, assise dans un lit avec un plateau de déjeuner. Un catalogue de la maison Creeds, un magasin pour les biens nantis, jonche le sol. La silhouette de François Martin se reflète dans un miroir doré. Le cuisinier observe l'expression de la première dame à laquelle il vient tout juste de remettre sa démission.

Le cuisinier artiste peintre qui a travaillé quatre ans comme chef chez les Mulroneys a écrit une autobiographie non publiée au sujet de ses expériences. Il raconte que parfois Mila lui donnait ses consignes dans la salle de bain pendant qu'elle se maquillait mais généralement il se tenait à côté de son lit.

La propriétaire de la Galerie Vicky Henry a été impressionnée par la qualité de son travail. «Je n'aurais pas accepté les peintures seulement pour le sujet. C'est la qualité artistique qui m'a impressionnée», a-t-elle déclaré.

Jusqu'à présent, François Martin n'a pas réussi à faire publier son ouvrage intitulé *Le chef du chef démissionne*. «J'ai approché plus d'une douzaine d'éditeurs mais Mulroney est encore au pouvoir et plusieurs ont beaucoup à perdre s'ils acceptent de publier un tel livre». Une firme torontoise envisage cependant d'en publier une traduction.

François Martin, qui a fait ses études de cuisinier à Montréal, a travaillé au Centre National des Arts avant de devenir chef au 24 Sussex.

François Martin dirige maintenant son propre service de traiteur à Saint-Sauveur, au Québec et espère pouvoir faire des études en art.

Le Bloc progresse aux dépens des bleus et des rouges

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

La popularité du Bloc québécois a enregistré une forte progression aux dépens des conservateurs et des libéraux au cours du mois dernier donnant ainsi l'appui de plus du quart de l'électorat du Québec au groupe de Lucien Bouchard, révèle le dernier sondage de la firme Gallup.

L'enquête effectuée du 7 au 10 novembre dernier accordait maintenant 26 p. cent des intentions de vote au Bloc québécois, soit une progression de sept p. cent par rapport au 19 p. cent du mois précédent.

Pendant ce temps les libéraux de Jean Chrétien continuent leur glissade au Québec en passant de 34 p. cent le mois dernier à 32 p. cent ce mois-ci, alors que les conservateurs perdent 5 points pour se retrouver presque sur un pied d'égalité avec

les néo-démocrates en récoltant 21 p. cent contre les 20 p. cent du NPD.

Dans l'ensemble du Canada le Nouveau parti démocratique demeure toujours en tête même s'il a perdu quelques plumes pour récolter 36 p. cent des intentions de vote, soit deux p. cent de moins qu'en octobre. Pour le deuxième mois de suite cependant les partisans de Mme Audrey McLaughlin peuvent rêver d'une victoire électorale. En effet, Gallup leur donne le dessus en Ontario, dans toutes les provinces de l'Ouest et en Colombie-Britannique.

Si la situation des libéraux se détériore au Québec elle est néanmoins meilleure à l'échelle pan-canadienne puisque le parti de Jean Chrétien a stoppé sa descente et même amorcé une remontée en passant de 31 à 35 p. cent dans la faveur populaire. Il est encore loin du 50 p. cent des intentions de vote qu'il avait lors de l'élection de son nouveau chef en juin dernier, mais il de-

meure premier au Québec et dans les provinces Maritimes.

Pour leur part les conservateurs se retrouvent dernier partout avec 14 p. cent, sauf au Québec, où ils sont au même rang que les néo-démocrates. C'est une bien mince consolation pour le parti ministériel qui célébrait hier le deuxième anniversaire de sa triomphale réélection de 1988.

Selon les analystes de Gallup, le Reform Party et le Bloc québécois, deux formations qui ne jouissent que d'appuis limités à leur région, progressent en rognant les appuis des bleus et des rouges.

La perte d'appuis des conservateurs est en grande partie attribuée à la toujours impopulaire taxe sur les produits et services (TPS), mais également à l'impopularité personnelle du premier ministre Brian Mulroney. Malgré la tournée récente et relativement réussie de M. Mulroney à travers le pays il lui reste encore fort à faire

pour regagner la confiance populaire estimée Gallup.

En Ontario, le NPD mène par une bonne longueur d'avance avec 46 p. cent des intentions de vote, mais pour la première fois le Reform Party y récolte trois p. cent. Dans les provinces de l'Ouest le NPD est la aussi en avance avec 39 p. cent, mais le Reform est bon deuxième avec 29 p. cent, soit presque autant que les deux partis traditionnels ensemble.

Le sondage de la maison Gallup a été conduit auprès de 1033 personnes de plus de 18 ans à travers le Canada. Les résultats d'une telle enquête sont exacts 19 fois sur 20 et comportent une marge d'erreur de quatre p. cent pour l'ensemble du pays.

Étant donné la taille réduite de l'échantillonage par province, les résultats régionaux comportent une marge d'erreur passablement plus élevée, soit de 6,2 p. cent pour le Québec, où se trouvaient seulement 250 répondants.

Libman sert un ultimatum à Holden

Gordon Atkinson réclame une course à la direction du Parti Égalité

DENIS LESSARD
du bureau de La Presse
QUÉBEC

La grande majorité des membres du Parti Égalité veulent que le député de Westmount, Richard Holden, soit carrément expulsé du parti, a soutenu hier Robert Libman. «C'est une chose que je veux éviter, mais à certaines conditions», a confié hier le chef du Parti Égalité, en guerre ouverte avec son collègue.

«On peut m'expulser comme membre du parti, pas comme député. Peut-être vais-je siéger comme indépendant, peut-être comme député d'Égalité sans carte de membre, je n'ai pas encore décidé», de répliquer hier soir, amusé, M. Holden.

Dans un face à face, au super, hier, M. Libman a donné un ultimatum à son collègue qui devra choisir: se plier à la discipline du parti et à son chef ou tout simplement siéger comme indépendant. «M. Holden doit prendre une décision et me la faire connaître demain (aujourd'hui)», a lancé M. Libman.

«Il veut avoir une lettre d'excuses, est-ce que je vais en faire une, vraiment je ne le sais pas», d'expliquer M. Holden, à La Presse hier soir.

Contesté dans son leadership, le jeune architecte Libman n'était pas au bout de ses peines. En après-midi, un autre des quatre députés d'Égalité, Gordon Atkinson, réclamait rien de moins qu'une course au leadership de son parti.

Ulcéré de voir ses deux collègues, Robert Libman et Richard Holden afficher publiquement leurs désaccords, M. Atkinson estime qu'il faut clarifier la situation. «MM. Holden et Libman doivent absolument cesser de se crier des noms sur la place publique», affirmait-il.

M. Atkinson soutenait hier avoir consulté le parti avant de proposer une revue du leadership. Encore une fois, son chef Robert Libman désapprouvait ces propos. «M. Atkinson a agi seul. Ce que le parti veut c'est l'expulsion de M. Holden», affirmait-il sans appel.

M. Holden devra-t-il quitter son siège au «bureau» de l'Assemblée nationale pour le céder



Le chef du PE, Robert Libman (à droite), affirme que les membres du Parti Égalité veulent expulser le député Richard Holden.

LASERPHOTO PC

à son chef? Cette dispute fut la goutte qui avait fait déborder le vase pour le député de Westmount. «On verra, ce n'est pas décidé, mais c'est moi qui serai à la réunion du «bureau» de l'Assemblée, jeudi», a soutenu M. Libman. «C'est normal, il est mon substitut, je serai alors à Joliette avec la Commission Bélanger-Campeau», d'expliquer amusé M. Holden.

Schisme

«Si on me force à choisir, je prendrai Libman», a soutenu de son côté le seul autre membre élu d'Égalité, l'historien Neil Cameron. Celui-ci ne toutefois que les quatre députés soient divisés deux à deux, ainsi qu'il a été rapporté. «Parfois on est deux à deux, parfois trois contre un», explique-t-il. Une chose fait toujours l'unanimité, l'opposition des députés à la loi 178 sur l'affichage et à la souveraineté du Québec.

Cette division affectera-t-elle l'image d'Égalité au sein de l'électorat? «Une image? Je ne savais pas qu'on avait une ima-

ge. En fait, c'est la première fois que j'ai autant de journalistes pour m'interroger», a lancé M. Cameron, amusé. Celui-ci constate «une incompatibilité de caractère» entre MM. Holden et Libman. Bien que M. Libman ait fait des erreurs et ait encore beaucoup à apprendre, il a l'effort d'un chef, qualité qui manque à M. Holden selon lui.

M. Atkinson, de son côté, reste perplexe quand on lui demande quelle opinion ont les membres du PE sur cette question. Il ne peut d'ailleurs chiffrer les effectifs du parti — «à NDG nous sommes 3,000», précise-t-il toutefois.

«Deux enfants»

Lundi, M. Holden jugeait enfantin le comportement de son chef; pour M. Atkinson, le mal est généralisé. «A mon avis MM. Libman et Holden agissent tous les deux comme des enfants», a soutenu l'ex-militaire à la retraite. Lors de la formation du Parti Égalité, juste avant la campagne électorale de 1989, il

n'y a pas eu d'élection pour le choix du chef, «et c'est peut-être la une partie du problème», estime M. Atkinson.

Hier, aux séances de la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec, les relations semblaient s'améliorer entre MM. Holden et Libman, qui blaguaient ouvertement sur leurs différends. La veille, La Presse avait rapporté l'impatience de M. Holden à l'endroit des diktats de son jeune chef qui manque selon lui de maturité et qui «se conduit comme un enfant qui rouspète après son père», avait-il dit.

Aussi, le nouveau pavé jeté dans la mare par le député Atkinson a rendu furieux le jeune Libman.

Pour M. Atkinson, c'est grâce à l'énergie de Robert Libman si le Parti Égalité a gagné quatre sièges à l'Assemblée nationale. Quant à M. Holden, «il est un avocat d'expérience habitué à traiter avec les complexités des règles de procédures, sont aide et son savoir ont été inestimables».

Histoire sans paroles

PAUL ROY

Is ne se parlent pas mais ils s'écrivent. Qui ça? Robert Libman et Jacques Proulx.

Le chef du Parti Égalité et le président de l'Union des producteurs agricoles du Québec (UPA) se côtoient depuis trois semaines à la Commission Bélanger-Campeau sur l'avenir constitutionnel du Québec. Mais de l'aveu de M. Proulx, ils n'ont pas encore échangé une parole. «Ca n'a pas adonné», confiait-il hier après-midi à La Presse.

Ce qui n'empêche évidemment pas les deux commissaires de s'écrire. C'est M. Libman qui a engagé la correspondance. Dans une lettre datée du 16 novembre, il écrit à son collègue:

«J'étais très déçu et même humilié de la façon dont vous vous êtes emporté contre les membres du Groupe de travail sur le fédéralisme canadien, mercredi soir dernier...»

Le président de l'UPA s'était alors lui-même dit «humilié» par des propos de Julius Grey, porte-parole de ce groupe majoritairement anglophone proche du Parti Égalité de M. Libman. Devant la commission, Me Grey avait dit douter que les droits humains soient suffisamment protégés dans un Québec souverain.

Cela avait fait bondir quelques commissaires souverainistes, dont M. Proulx. D'où la lettre de M. Libman, dont copie fut envoyée aux deux coprésidents et aux 34 autres membres.

La réponse de M. Proulx est venue mardi. Elle aussi en 36 copies: «Je ne suis ni déçu, ni humilié par votre lettre mais persuadé, maintenant, que vous entendez sans écouter et que vous commentez sans saisir (...)

«Je vous demanderai donc de vous abstenir de m'écrire car je n'ai ni le goût, ni le besoin de vous répondre une fois cette missive terminée. Vous n'êtes ni obligé de m'appuyer, ni de m'apprécier. Par contre, considérez dans votre vaste sagesse que j'existe et existerai, que cela vous plaise ou non.»

Donc, on ne s'écrit plus. Reste le téléphone, les télégrammes chantés...

Max Yalden réclame la disparition du ministère des Affaires indiennes

Tom Siddon qualifie de «simpliste» le rapport de la Commission canadienne des droits de la personne

MARIE-CLAUDE LORTIE
du bureau de La Presse
OTTAWA

La Commission canadienne des droits de la personne réclame la refonte complète de la loi «dépassée et paternaliste» sur les Indiens, la disparition du ministère des Affaires indiennes et une révision intégrale du processus de revendications territoriales.

C'est là l'essentiel d'un rapport déposé par l'organisme, hier, au gouvernement, un document que le ministre des Affaires indiennes, Tom Siddon, s'est empressé de qualifier de «simpliste» et de «pas professionnel».

Selon Max Yalden, président de la commission, il est grand temps qu'Ottawa démontre plus que des bonnes intentions à l'endroit des autochtones. Il se réjouit des récents engagements gouvernementaux pris au lendemain de la crise d'Oka, mais craint que de semaine en semaine l'attention pour les affaires autochtones se dissipe.

«Il faut mettre Oka derrière nous car d'après moi, c'était une situation où il n'y a pas eu de gagnants, seulement des perdants, à part quelques soldats peut-être. Ce ne fut pas certainement pas l'un des moments les plus reluisants de notre histoire. Mais maintenant il faut se concentrer sur les problèmes de base qui

sont susceptibles d'avoir créé et de causer des situations comme celle-là», a-t-il expliqué.

Ainsi, Yalden estime que le premier ministre Brian Mulroney devrait rencontrer très bientôt les leaders autochtones pour discuter de l'établissement d'un forum permettant des discussions constantes sur les questions qui les préoccupent.

Le président demande aussi à nouveau la mise en place d'une commission d'enquête, essentielle à la création d'un consensus qui guidera la restructuration des liens entre les autochtones et les autres Canadiens. Une démarche qui ne devrait pas, toutefois, empêcher le gouvernement d'agir rapidement dans certains domaines précis où les problèmes sont aigus, a-t-il précisé.

En outre, M. Yalden croit que la loi sur les Indiens, «une des législations les plus périmées du monde entier», devrait être complètement réécrite.

«Évidemment, il se sera jamais garanti que le gouvernement produira quelque chose de mieux, mais franchement, je ne vois pas comment on pourrait faire quelque chose de pire que la loi actuelle. Son approche est fondamentalement paternaliste, colonialiste et illustre comment une culture qui se considère supérieure peut poser un regard sur une autre culture qu'elle considère inférieure et élaborer ainsi ses politiques», a-t-il expliqué.

Selon lui, ce paternalisme se retrouve dans le texte de la loi mais aussi dans les structures qu'elle prévoit, comme le ministère actuel des Affaires indiennes, qui devrait donc disparaître. Plutôt qu'un ministère doté d'un pouvoir «arbitraire» sur les communautés autochtones, la commission des droits de la personne demande la création d'un organisme chargé de gérer les relations entre les autochtones et le gouvernement.

Finalement, le président de la commission indique aussi qu'il faut réviser le processus de revendications territoriales, qui, selon lui, joue actuellement lourdement en faveur du gouvernement.

Siddon insatisfait

Interrogé à sa sortie de la Chambre des communes hier, le ministre des Affaires indiennes ne s'est pas fait prier pour déclarer vivement qu'il n'avait pas du tout apprécié le travail de la commission.

Il a accusé Yalden de reprendre à son compte les lignes directrices du plan d'action gouvernemental annoncé à la fin de septembre.

Au sujet de la nécessité de rencontrer les chefs, il a rappelé qu'il venait de passer deux mois à rencontrer 35 groupes de chefs représentant 110 tribus de tout le Canada, et a affirmé que des propositions concrètes pour faire avancer les dossiers de revendications territoriales

seraient déposées durant les prochaines semaines.

Le ministre a ensuite dressé la liste de tous les engagements récents de son gouvernement concernant, entre autres, l'amélioration des services sociaux offerts aux autochtones.

M. Siddon a aussi affirmé que le Groupe de consultation des citoyens sur l'avenir du Canada, dirigé par Keith Spicer, serait l'occasion d'améliorer les relations entre les Canadiens autochtones et le reste de leurs compatriotes, initiative que Max Yalden ne juge pas suffisante.

M. Siddon a aussi dit qu'il était prêt à considérer une refonte de la loi, qu'il juge lui-même «paternaliste». Mais il ne croit pas que les Indiens soient unanimes à ce sujet, ni même au sujet d'une commission royale d'enquête.

«J'ai souvent dit qu'on était prêt à considérer des changements dans la loi. Il y a toutefois plusieurs chefs autochtones, que j'ai rencontrés personnellement, qui s'y opposent. Voilà un exemple des simplifications grossières que l'on retrouve dans le rapport», a-t-il déclaré, précisant que plusieurs chefs craignent aussi qu'une commission d'enquête ralentisse les actions gouvernementales, même si elle pourrait être utile dans certains domaines.

Finalement, malgré sa colère, le ministre ne croit pas que M. Yalden doive dé-

missionner. «Les gens ont droit à leur opinion», a-t-il dit.

Le Conseil des autochtones du Canada, par la voix de sa nouvelle présidente, Viola Robinson, a fait savoir qu'il voyait de très bon oeil le rapport de la commission. «Mais il faut être certain que toute nouvelle loi, tout nouvel organisme, soit mis sur pied en collaboration avec les autochtones», a-t-elle déclaré.

Le président de l'Assemblée des premières nations, George Erasmus, actuellement en voyage dans l'Ouest, n'a pas répondu aux appels de La Presse.

Dans son rapport, la commission constate que malgré l'existence depuis longtemps d'une politique sur les revendications territoriales, seulement trois revendications globales ont jamais été réglées. Elle remarque aussi que la politique sur l'autonomie politique en vigueur depuis quatre ans et demi n'a donné que de «maigres résultats» et que les communautés manquent de ressources pour intégrer les Indiens reconnus depuis l'avènement de la loi C-31 qui visait à éliminer la discrimination basée sur le sexe.

Le rapport fait aussi état des compressions budgétaires infligées aux programmes d'aide aux communications et aux langues autochtones dans le dernier budget du gouvernement Mulroney.

Autres textes en page B 8

Éditorial

Paul Desmarais
président du conseil
d'administrationRoger D. Landry
président et éditeurClaude Masson
éditeur adjointMarcel Desjardins
directeur de l'informationAlain Dubuc
éditorialiste en chef

SAQ: Qui doit mettre de l'eau dans son vin?

Il reste 39 jours avant Noël. Pourrons-nous nous approvisionner normalement en vins, spiritueux et bières importées dans les magasins de la Société des alcools? Pour le commun des mortels, c'est la seule question qui importe.

Mais la SAQ est un service public et ce qui s'y passe est donc d'intérêt public.



Depuis le 9 octobre, soit depuis 38 jours, les 640 membres du Syndicat des travailleurs et travailleuses (FTQ), employés(es) des centres de distribution et entrepôts de Montréal et de Québec, sont en conflit de travail. C'est, pour ce syndicat, la première grève en 18 ans. Il s'agit en soi d'un conflit traditionnel, mais dont les conséquences sont publiques.

La question salariale est au centre du litige. Le syndicat réclame 26 p. cent d'augmentation sur trois ans, dont 11 p. cent la première année en guise de rattrapage par rapport aux embouteilleurs et distributeurs de brasseries et de distilleries, et 8 et 7 p. cent pour 1991 et 1992 respectivement. L'employeur s'en tient aux offres permises par le Conseil du trésor aux employés de l'État: 5,13, 4 et 4 p. cent sur trois ans, avec 1 p. cent d'indexation pour les deux dernières années du contrat.

Les deux parties ont raison: la rémunération des salariés-distributeurs de la SAQ doit se rapprocher des marchés comparables dans le secteur privé, c'est-à-dire, à ce qui se paie dans les brasseries, les distilleries, l'alimentation et l'ensemble du commerce de détail. C'est une question d'équité salariale: le syndicat a une bonne cause en main.

La mécontente tient du fait que les deux parties, avec leurs études respectives, ne font pas les mêmes comparaisons.

Le syndicat s'identifie aux plus hauts salaires comparables et croit que le salaire de ses membres est en moyenne de 10 p. cent inférieur: 22 p. cent de moins que les brasseries; 12 p. cent plus bas que dans l'alimentation et de 3 à 4 p. cent inférieur aux distilleries.

La partie patronale, au contraire, croit que les salaires de son personnel des centres de distribution sont comparables au marché et même légèrement au-dessus, en moyenne, tout en se disant prête à offrir un rattrapage pour certains corps de métier.

Pour 38,75 heures de travail par semaine, le salaire moyen est de 14,64 \$ l'heure pour une rémunération annuelle de 29 000 \$ à 30 000 \$.

Au cours des années, la production des employés s'est améliorée. Le syndicat a perdu la moitié de ses membres en 12 ans

— de 1 200 à 640 — en raison des contrats de sous-traitance accordés par la SAQ. Le syndicat a fait des concessions normatives avant même le dépôt des offres patronales finales. La SAQ, selon un enquêteur du ministère du Travail, a commis 1 169 infractions au Code du travail depuis le début de la grève par l'embauche de briseurs de grève comme distributeurs indépendants supplémentaires. Les syndicats ont fait du grabuge dans certaines succursales de Montréal et de Québec. Depuis le début de la grève, les ventes ont quand même augmenté de 9 p. cent par rapport à la même période l'année dernière. La conciliation se poursuit aujourd'hui même. Compte tenu du pourrissement du conflit qui risque de devenir violent, compte tenu des pouvoirs limités d'un conciliateur, le temps est maintenant venu de demander à un médiateur d'intervenir dans le conflit. Ce médiateur sera à même d'évaluer les salaires comparables dans le secteur privé, à partir des évaluations contradictoires des deux parties, et de faire des recommandations publiques en conséquence. Voilà pour le court terme.

À plus long terme, il faudra remettre sur la table le projet de privatisation de la SAQ dans son entier ou partiellement son secteur de la distribution. Quand le gouvernement fédéral peut aller jusqu'à privatiser Air Canada et Petro-Canada, le gouvernement provincial pourrait sans doute privatiser la SAQ, si nécessaire.

Claude MASSON

Bertha Wilson: le féminisme réfléchi

Bertha Wilson, la première femme à être nommée juge à la Cour suprême du Canada en 1984, prendra sa retraite en janvier prochain. Une retraite bien méritée à 67 ans, mais un départ qui constitue une lourde perte et qui suscite regret et tristesse.



L'exceptionnelle compétence de cette juge activiste, libérale, humaniste, sensible et féministe laissera une empreinte indélébile dans les milieux juridiques, chez les femmes et les citoyens préoccupés des droits de l'Homme.

Dotée d'une énergie légendaire, d'un sens aigu de la justice, Bertha Wilson légua à la magistrature et aux avocats une série de jugements qui ont bousculé les traditions du monde juridique.

C'est sous son influence que, en 1988, l'avortement était décriminalisé et qu'était reconnu le droit des femmes à l'intégrité physique. L'hiver dernier, dans une déclaration fracassante et publique, elle affirmait que certaines lois sont fondamentalement discriminatoires à l'endroit des femmes et qu'il existe, de façon générale, un préjugé systématique en faveur des hommes dans le droit criminel au Canada.

Les juristes se souviendront qu'elle a écrit, au nom d'une Cour unanime, qu'une femme battue peut être considérée en état de légitime défense si elle tue son conjoint, et cela, même si le meurtre ne survient pas dans le cadre immédiat d'une querelle domestique.

Des neuf juges du plus haut Tribunal du pays, c'est à Bertha Wilson que l'on doit l'interprétation la plus libérale de la Charte des droits par ses décisions en faveur des droits individuels dans 85 p. cent des cas.

Bertha Wilson restera un exemple et une source d'inspiration pour les juristes. Souhaitons qu'elle soit remplacée par une autre femme de sa qualité et au féminisme réfléchi.

Claudette TOUCAS

Du rêve à la réalité

Arrivé au pouvoir presque par accident, le premier ministre néo-démocrate de l'Ontario, Bob Rae, était piégé, quoiqu'il fasse. S'il respectait ses ambitieux engagements électoraux, on le taxerait d'irréalisme, et s'il mettait de l'eau dans son vin, on lui reprocherait de ne pas tenir ses promesses.



Le discours du Trône qui a été lu mardi à Queen's Park, première intervention formelle de son gouvernement en Chambre, est donc un savant dosage de pragmatisme et de réformes, nécessairement décevant à gauche comme à droite.

Et c'est ainsi qu'il y a un monde entre le programme électoral néo-démocrate et le menu qu'il propose maintenant aux Ontariens. Certaines promesses qui avaient suscité des espoirs n'apparaissent tout simplement pas: une réduction des taux d'intérêt pour les propriétaires, l'indexation des pensions privées ou l'augmentation des logements sociaux.

D'autres engagements seront étalés sur une longue période, comme la hausse du salaire minimum, ou soumis à un processus de réflexion et de consultation qui en réduira la portée, comme la réforme de l'assurance-automobile, celle de la fiscalité ou l'équité salariale. Les engagements les plus immédiats sont ceux qui ne coûtent pas cher: des projets de loi pour assurer l'intégrité gouvernementale, des mesures pour resserrer les procédures de mises à pied ou le gel du nucléaire.

Que peut-on en déduire? D'abord, que le NPD ontarien n'échappe pas au cynisme de tout parti politique, dont le discours se transforme inévitablement à la prise du pouvoir. Le gouvernement Rae a, par exemple, recouru à la même tactique que les conservateurs fédéraux ou les libéraux québécois en découvrant, avec stupeur, un gouffre financier lorsqu'il a ouvert les livres: un déficit de 2,5 milliards, discrètement gonflé par quelques initiatives néo-démocrates.

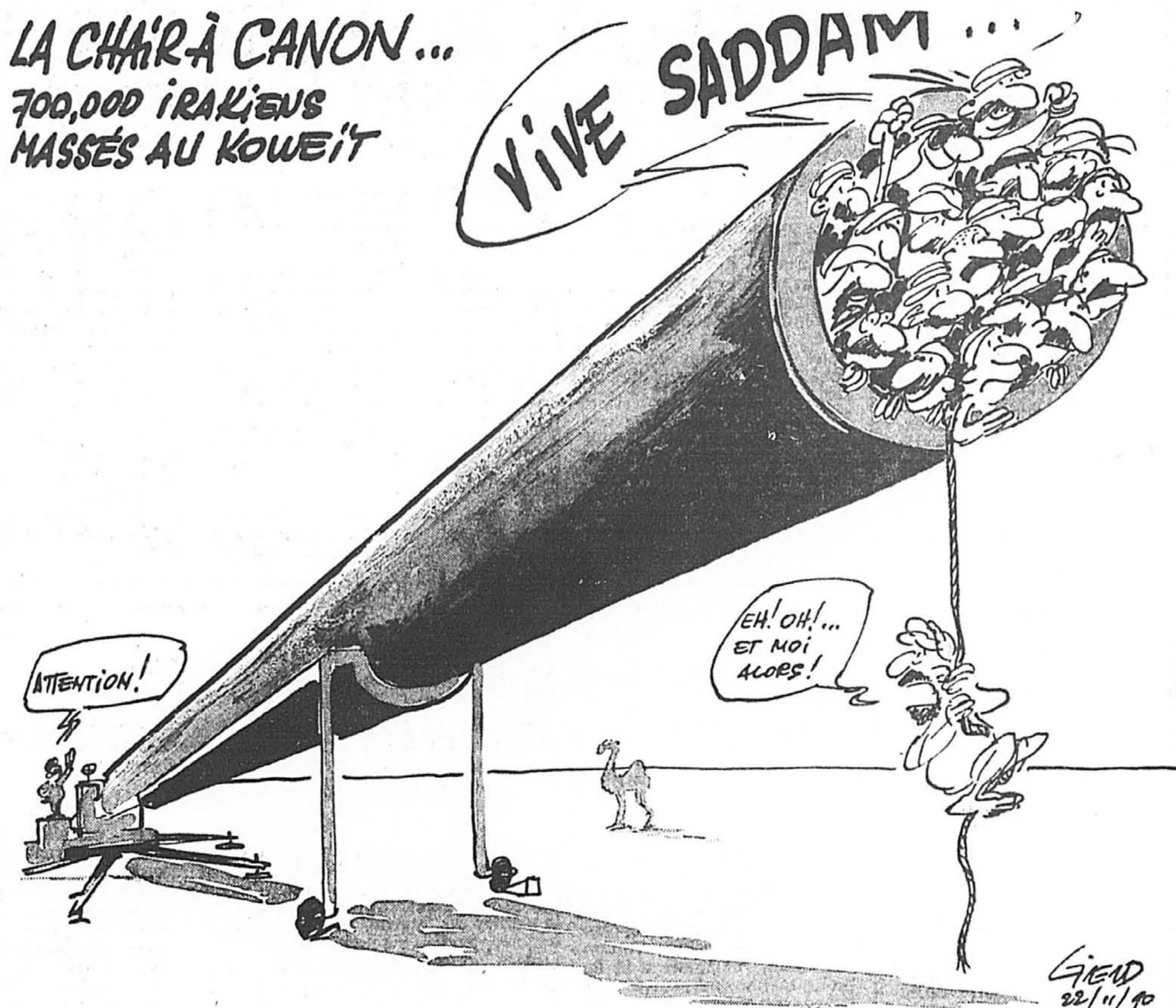
Mais aussi que Bob Rae est pragmatique et réaliste. L'opposition néo-démocrate, proche du mouvement syndical, est devenue le gouvernement de tous les Ontariens. Les grands thèmes socio-démocrates sont donc présents dans le discours du Trône, mais leur mise en œuvre se fera progressivement.

M. Rae est également pragmatique en choisissant de modifier ses priorités pour s'attaquer, en premier lieu, aux effets d'une récession qui ébranle une province rendue douillette par des années de croissance forte. Un exemple qu'Ottawa et Québec, silencieux jusqu'ici, devraient suivre avec empressement.

Mais pour ce faire, le gouvernement ontarien propose d'injecter 700 millions dans des grands travaux d'infrastructure, routes, ponts, réfection d'écoles et d'égoûts. Cette vieille recette a peut-être fait ses preuves lors du New Deal du président Roosevelt il y a cinquante ans, mais cela n'est qu'un cataplasma, coûteux et éphémère, qui concentre les efforts dans un seul secteur d'emploi.

Alain DUBUC

LA CHAIR À CANON...
700,000 IRAKIENS
MASSÉS AU KOWEÏT



DROITS RESERVES

La boîte aux lettres

Chasseresse en... fusil

Au ministre des Loisirs,
de la Chasse et de la Pêche

■ Le dimanche 4 novembre, je me suis présentée à la station d'enregistrement du gibier à Labelle, dans les Laurentides, afin d'enregistrer le chevreuil que j'avais tué la veille. Mon beau-frère, M. Robert Labrie, avait également un chevreuil à déclarer.

Lorsque le préposé m'a demandé de situer le lieu de chasse sur la carte topographique, mon beau-frère et moi avions quelque difficulté, n'étant pas familiers avec cette carte. J'ai donc demandé à mon mari la carte de cette région.

L'agent de conservation (garde-chasse) en service ce jour-là m'a alors demandé si c'était mon mari qui avait tué le chevreuil que je déclarais.

Pourquoi n'a-t-il pas demandé à mon beau-frère si c'était son frère qui avait tué le chevreuil qu'il déclarait? Il n'était pas plus familier que moi avec la carte bien que le domaine de chasse appartienne à sa famille depuis longtemps.

L'an dernier, une de mes amies résidente de Nominique s'est fait demander si elle connaissait la différence entre un fusil et une carabine. Elle s'était présentée à cette même station d'enregistrement pour le chevreuil qu'elle avait tué.

Monsieur le ministre, si votre ministère a jugé pertinent d'accorder le droit de chasse aux femmes, ne serait-il pas opportun de croire que les femmes aussi peuvent avoir du succès à la chasse au chevreuil? J'espère que ce type de comportement envers les femmes possédant un permis de chasse n'est pas généralisé dans l'ensemble du Québec.

Hélène B. LABRIE
Montréal

Bonhomme Sept-Heures...

■ Ces jours derniers, dans certains milieux politiques, on a eu recours à une bien vieille peur pour décourager les Québécois d'envisager le séparatisme: la diminution des pensions. M. Mulroney laissait entrevoir la chose comme Trudeau l'avait fait pour obtenir le NON au célèbre référendum.

Vieille peur en effet et pas réalisable, puisque les pensions universelles sont à leur plus bas et qu'en s'y attaquant, un gouvernement ne réussirait qu'à augmenter le nombre de mendiants dans les rues. En effet, la pension universelle actuelle, d'ailleurs reprise par les impôts pour ceux qui ont un revenu trop élevé, ne suffit pas déjà à permettre de rencontrer les besoins de base que sont le logement, la nourriture et le vêtement. Dans certains cas, elle est absorbée aux trois quarts par le logement.

Qu'on cesse donc de faire peur aux gens en les menaçant d'une réduction de leur pension universelle. Tenant compte de ce qu'il en coûte pour vivre actuellement au Canada, un gouvernement qui tenterait la chose se coulerait vite et perdrait le pouvoir aux élections suivantes. Or, le pouvoir, le gouvernement, tout gouvernement y tient trop pour le risquer.

Au lieu de se sentir menacés, que les gens âgés devraient lutter pour faire augmenter leurs pensions. La majorité d'entre eux ont travaillé toute leur vie et payé des impôts pour s'assurer une vieillesse décente. Ils ne doivent rien au gouvernement; au contraire, c'est lui qui doit aux gens âgés, surtout aux plus pauvres d'entre eux.

Maurice HUOT
Outremont

N.B.

■ La Presse accorde priorité sous cette rubrique aux lettres qui font suite à des articles publiés dans ses pages et se réserve le droit de les abréger. L'auteur doit être clair et concis, signer son texte, donner son nom complet, son adresse et son numéro de téléphone. Adresser toute correspondance comme suit: La boîte aux lettres, La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, H2Y 1K9.

A-t-on oublié Lucien Saulnier?

Monsieur Pierre Gravel,
éditorialiste

■ J'ai lu avec intérêt votre éditorial intitulé *Pire que rien*. J'ai constaté comme vous que, ces derniers temps, à la Ville de Montréal, on est prompt à immortaliser des personnes, vivantes ou mortes (Mandela, De Gaulle, Doug Harvey, Félix Leclerc) dont la caractéristique commune est qu'on ne discerne pas très bien leur apport à la communauté montréalaise.

Pendant ce temps sont laissées dans l'ombre des personnes dont l'action a été déterminante dans l'évolution de notre ville et qui mériteraient sans doute une place à leur mesure dans notre souvenir collectif. La moindre de ces personnes n'est peut-être pas Lucien Saulnier qui consacra ses énergies pendant seize ans au progrès de Montréal et qui est décédé il y a plus d'un an maintenant. Il serait intéressant de savoir si son nom apparaît sur les listes de la Commission de toponymie de la Ville de Montréal.

Jean-Pierre SAULNIER
Montréal

Autochtones francophones

■ La Presse vient de véhiculer une idée trop souvent répandue mais fautive, voulant que la majorité des autochtones du Québec parlent l'anglais comme langue seconde (9 novembre, p. B 1). Votre journaliste rapportait alors les paroles de M. Guy D'Anjou, président de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec.

Il est vrai que les Mohawks de la région de Montréal sont anglophones. Mais les quelque 10 000 Montagnais, 3 000 Attikamekw, les Hurons, les Malécites, les Abénakis, plusieurs bandes d'Algonquins, la plu-

part des Métis, ont le français comme langue seconde ou première. Parfois, il n'y a pas un seul membre de la bande qui parle anglais.

Si monsieur D'Anjou a vraiment dit que «la plupart d'entre eux ne parlent pas français», nous soumettons respectueusement qu'il est dans l'erreur. D'après les chiffres de Statistiques Canada pour le recensement de 1986, 61 640 des 80 940 autochtones du Québec, soit quelque 77% d'entre eux, parlent le français.

De telles erreurs seraient vite corrigées à la Commission si les autochtones y étaient représentés.

Marie-Josée SIMARD
François XAVIER
Armand MCKENZIE
Sylvie PICARD
étudiants et étudiantes
en droit autochtones

Opinions

VU DE WASHINGTON

Quand MalBush s'en va-t-en guerre...

Collaborateur de La Presse à Washington, **Stéphan Bureau** contribuera régulièrement à notre page d'opinions.

STÉPHAN BUREAU

Les États-Unis sont en train de perdre patience. Le 8 novembre dernier, le président Bush a annoncé l'envoi de nouveaux soldats dans le Golfe afin d'accentuer la pression sur Saddam Hussein. Avec 200 000 soldats supplémentaires, les États-Unis auront, à partir de janvier, une force capable d'attaquer l'Irak. En conférence de presse, le président l'a d'ailleurs bien précisé: l'heure n'est plus à la défensive.

Pendant sa tournée en Europe et au Moyen-Orient cette semaine, le président devrait aussi ajouter à la pression en demandant à ses homologues d'accepter le principe d'une intervention militaire. Fini le temps où l'on disait de George Bush qu'il était trop mou, qu'il manquait de nerf. Avec Saddam, ça passe ou ça casse!

À Washington, le discours viril joué sur fond de tambours et trompettes commence à inquiéter. Parce que les citoyens commencent à en craindre les conséquences, mais aussi parce que, sur le plan stratégique, de nombreux spécialistes estiment qu'une défaite majeure de l'Iraq provoquerait un déséquilibre menaçant au Moyen-Orient.

Les Américains, à peine remis du Vietnam, sont en train de réaliser que leurs enfants ne reviendront peut-être pas tous vivants du Golfe. Un grand exercice pour faire peur à l'Irak pouvait encore passer, la guerre c'est autrement plus sérieux.

Le problème avec la décision du président Bush, c'est qu'une fois

les nouveaux soldats arrivés, un règlement diplomatique de la crise ne sera probablement plus possible. En jouant le tout pour le tout, le Président espère enfin convaincre Saddam Hussein que les États-Unis et leurs alliés sont prêts pour l'ultime confrontation si l'Irak ne se retire pas du Koweït.

Le jeu de bras de fer peut encore durer quelques semaines. Si les nerfs de Hussein résistent à ce jeu, le Président Bush n'aura plus aucun espace pour manoeuvrer. Avec plus de 400 000 soldats impatientes et le retour des grandes chaleurs dans le désert au mois de mars, les États-Unis seront forcés de déclencher les hostilités ou alors, ils perdront la face. Monsieur Bush ne veut pas perdre la face. On ne peut plus alors parler d'options au pluriel.

Avec un pareil scénario, et une telle concentration de force, inutile de dire que les phantasmes d'opérations militaires propres sont à exclure. L'Irak a une formidable armée et les Américains n'ont pas déplacé près d'un demi-million de soldats pour regarder l'aviation faire tout le travail. Une fois commencé, le conflit ne peut plus être circonscrit à volonté comme le font les stratèges du dimanche dans le confort de leur salon. On ne fait pas la guerre un peu, on la fait toujours pour gagner. Et pour gagner face à l'Irak, plusieurs experts pensent qu'il faudra aller jusqu'au bout et décapiter complètement son organisation militaire, de loin la plus puissante de la région.

L'aventure, si elle permet de ramener à l'ordre le «goujat» qui trouble la quiétude internationale, risque par contre de bouleverser l'ensemble des rapports de force au Moyen-Orient. Même si l'omnipotence de Hussein en terrorisme plusieurs, personne n'est dupe. Une fois l'Irak écrasé et l'ego des puissances de l'Ouest gonflé à bloc, la région se retrouvera devant un autre problème tout aussi complexe. Comme rien ne se perd et rien ne se crée, quelqu'un va bien profiter de cette place laissée libre!

À ce petit jeu, le gagnant risque de remporter le gros lot. Devant l'Irak sans défense, l'Iran pourrait sérieusement nourrir à nouveau ses rêves hégémoniques. Gare aux impies qui ont la foi hésitante et qui, hier encore, soutenaient en



Le président Bush

douce l'Irak dans sa guerre contre la théocratie iranienne. Au royaume de l'opportunisme, les pays ont la mémoire courte!

La Syrie, aujourd'hui à l'avant garde des redresseurs de torts, a été accusée par les États-Unis de soutenir les groupes terroristes les plus meurtriers. Il ne faudrait pas penser que monsieur Assad soutient l'effort anti-irakien pour les beaux yeux de George Bush. L'intérêt stratégique de la Syrie est servi par une guerre dévastatrice contre l'Irak. Le raisonnement est aussi applicable à l'Iran.

Pour le moment, les Américains semblent se formaliser très peu de ces considérations à moyen terme.

Pour les pays arabes que l'on dit «modérés», l'enjeu est tout à fait différent.

Déjà, l'Arabie Saoudite et l'Égypte ont clairement indiqué que leurs forces armées ne franchiraient pas la frontière de l'Irak si une opération militaire devenait nécessaire. Les soldats de la force arabe se contenteront de chasser les soldats irakiens du Koweït et assureront la sécurité du pays. À tout prendre, les «modérés» préfèrent sans doute laisser intacte la machine de guerre de Hussein et vivre avec cette menace plutôt que de jouer à la roulette russe — mais est-ce le bon mot? — avec des voisins encore plus irascibles.

Dans la configuration du moindre mal, même Israël a tout intérêt à ce que l'Irak ne soit pas complètement déculottée. Pendant la guerre entre l'Irak et l'Iran, Israël a officiellement aidé l'Irak, malgré la crainte qu'inspire le régime de Hussein. À défaut d'avoir des alliés, l'État hébreu choisit ses ennemis. Encore aujourd'hui, il y a fort à parier que les stratèges à Jérusalem préfèrent ne pas voir l'Irak à genoux. Un conflit serait l'occasion d'attaquer les centres de recherche nucléaire irakiens, mais il serait sans doute malhabile aux yeux des Israéliens de tout bousiller.

Dans sa planification, le président des États-Unis a donc tout intérêt à ne pas succomber aux charmes de l'histoire récente. Si les ennemis d'hier peuvent devenir les alliés d'aujourd'hui, l'inverse est aussi possible. Avant de servir sur un plateau d'argent la dépouille de Saddam Hussein à la Syrie ou à l'Iran, les États-Unis doivent se questionner sur l'impact à moyen et long terme de leur décision. Une bataille vite gagnée n'est certainement pas garante de la paix au Moyen-Orient pour les prochaines années. Même si la tentation politique d'un succès militaire est grande, le président se doit de regarder au-delà du bout de ses canons.

Lyliane Gagnon

La maladie et la rumeur

Je suis assez d'accord avec la ministre Lise Bacon, quand elle dit que jamais tant de médecins n'auront commenté le cas d'un patient sans avoir consulté son dossier médical.

Dermatologues, cancérologues, psychologues et oncologistes ont sauté à pieds joints sur la tribune encombrée où sont commentés *ad infinitum* le cas du patient, l'évolution de son mélanome, son état psychologique et jusqu'à ses chances de survie.

D'accord, l'état de santé d'un chef de gouvernement est une question d'intérêt public, et le bureau du premier ministre aurait dû émettre des bulletins de santé précis plutôt que de tenter de masquer la vérité. (M. Bourassa s'est joué un vilain tour en tentant, pour des raisons au demeurant parfaitement compréhensibles, de préserver son intimité. Dans un petit milieu comme la colline parlementaire, aucun secret n'est étanche, et cette atmosphère de mystère n'a fait que stimuler la curiosité et alimenter la rumeur.)

Cela dit, il ne faut quand même pas exagérer l'importance de la fonction d'un premier ministre provincial. Le premier ministre d'une province, aussi distincte soit-elle, n'a pas de pouvoir direct sur les vies humaines: il n'a pas de contrôle sur la bombe atomique, même pas sur l'armée qu'il ne peut faire bouger qu'avec l'autorisation du fédéral. Aucun dommage irréparable ne serait causé, dans l'éventualité tout à fait improbable où un chef de gouvernement provincial verrait sa capacité de jugement affectée.

Traiter la maladie de M. Bourassa comme s'il s'en allait à Yalta négocier le partage du monde, c'est un peu fort. Même en ce qui concerne les erreurs de gestion qu'un premier ministre affaibli pourrait commettre, il n'y a pas lieu de tant s'exciter.

Les pressions du milieu et les mécanismes de contrôle naturels sont si forts qu'un chef de gouvernement qui commencerait à donner des signes de fatigue excessive serait très vite amené à démissionner. Trop de gens aux intérêts diversifiés le surveillent: hauts fonctionnaires, ministres, députés, opposition parlementaire, médias, corps intermédiaires, sans compter sa propre famille. Dans les cas les plus difficiles, vient — très vite — un moment où, devant la perspective d'une révolte ouverte de son caucus et/ou de son parti, le leader n'a plus de choix que de démissionner. La dernière année du règne de René Lévesque a été fort instructive à ce chapitre.

Sur le «cas» Bourassa, je n'ai qu'une chose à dire: prompt rétablissement, Monsieur le premier ministre.

Pas un salaud!

■ Contrairement à ce qu'en disait l'autre jour une consœur de la radio, Roch Côté n'a rien d'un «violent». C'est même le genre d'homme que souhaiterait rencontrer toute femme seule dans un parking à deux heures du matin: un grand nounours à la mine bourrue, bon comme du bon pain et pas macho pour deux sous.

Contrairement, aussi, à ce que croient sans doute... avant d'avoir lu son livre, nombre de féministes, Roch Côté n'a rien, non plus, du mâle arrogant bien assis sur son job de pouvoir et son compte en banque. Quand voyez-vous des gens dans la quarantaine laisser tomber un bel emploi sûr comme ceux qu'on a à *La Presse*, juste pour retrouver la liberté d'écrire?

Son projet prioritaire s'est présenté la semaine dernière sous la forme d'un petit livre réjouissant — «Manifeste d'un salaud» — qu'il vient de publier à compte d'auteur parce qu'aucun éditeur ne pouvait lui promettre de le sortir à temps pour le Salon du Livre.

Ce livre intelligent, où la rigueur de la démonstration est tempérée par un solide sens de l'humour, dit ce que disent beaucoup d'hommes que je connais — des hommes qui ne sont pas sexistes, et qui en ont jusque-là du discours de l'idéologie féministe radicale.

Ce «manifeste», qui n'a rien d'antiféministe (Côté est en faveur de l'équité salariale, et il est si peu «anti-femmes» qu'il ne ressent même pas le besoin de multiplier les professions de foi), dit aussi ce que pensent beaucoup de femmes qui s'inscrivent dans le large courant du féminisme modéré, et qui ne croient pas qu'un Marc Lépine sommeille en tout homme, ni que la violence soit le principal problème qu'ait à affronter la majorité des femmes, ni que l'hétérosexualité soit synonyme de domination, ni que les cerveaux féminin et masculin obéissent à des règles différentes, comme veut le faire croire le discours féministe radical.

Côté expose les analogies entre féminisme dogmatique, religion, marxisme et autres idéologies totalitaires. Il démonte le processus par lequel l'opposition est réduite au silence. Il dénonce l'obsession du «collectif», le concept de culpabilité collective et la négation de l'individualité des hommes et des femmes. Il démontre que contrairement à ce que prétendent ceux qui voient en Lépine ou Lortie des hommes «ordinaires», juste «pires» que les autres, nos sociétés sont les moins violentes de l'histoire de l'humanité — d'où, justement, le relief que prennent les événements comme la tuerie de Poly.

Il dénonce la censure, qui repose sur «la présumption d'imbécillité du public». Il écrit de très belles pages sur l'objectivité en journalisme, et nous fait rire aux larmes en commentant la féminisation des mots. Son livre se termine sur des portraits d'hommes — dont celui, émouvant, de son propre père — qui ne correspondent en rien au stéréotype de l'homme violent et dominateur.

J'ai tiqué ici et là, au chapitre sur l'avortement notamment, et aussi en constatant que Côté s'attaque toujours aux mêmes têtes de turcs(ques!), dont plusieurs ne méritent pas de se voir clouées au pilori pour quelques phrases extraites d'un contexte. La littérature féministe radicale recèle bien d'autres perles dont Côté aurait pu se délecter s'il avait élargi le champ de ses lectures. Sa charge, très justifiée sur le fond, prend parfois l'allure d'attaques répétées contre des individus en particulier, et ceux qui lisent en diagonale risquent de ne pas voir que ce qui est remis en question ici, ce n'est pas le mouvement féministe, mais ses excès.

La levée de boucliers d'ailleurs commencé — en partie alimentée par des gens qui n'ont pas lu le bouquin en entier — et il y aura pire: l'utilisation que feront de ses écrits les vrais sexistes (et Dieu sait s'il y en a!). Mais sans doute Côté y est-il préparé. «L'indépendance d'esprit», écrit-il, est une chose difficile et qui ne s'acquiert que progressivement dans une vie. Elle implique, entre autres, de renoncer à la sécurité que représente la pensée de groupe, d'assumer seul et à ses risques les conséquences de ses idées et de ses gestes.»

COMMISSION SUR L'AVENIR DU QUÉBEC

Extraits du mémoire du Parti Égalité à la Commission Bélanger-Campeau.

Pour de nombreuses raisons, historiques, démographiques, religieuses, culturelles et autres, les Canadiens français au Québec aiment à travers le Canada n'ont pas pleinement joui de leur sécurité culturelle. Mais depuis quelques années, des efforts louables ont été faits pour que le français ait un statut égal à l'anglais au Canada. La Constitution de 1982 qui prescrit l'égalité des deux langues, la loi 8 en Ontario, la loi C-72 sur les langues officielles, le nombre important de députés et fonctionnaires fédéraux bilingues ou francophones en sont quelques exemples.

Il reste beaucoup à faire. Mais le Canada en général est sur la bonne voie.

D'autre part, les gouvernements au Québec ces dernières années ont démontré une insensibilité étonnante face à leur minorité d'expression anglaise, ce qui a causé l'exode massif d'un grand nombre de Québécois et Québécoises.

Aucune ethnie canadienne n'a présentement le bénéfice d'une majorité absolue. Les communautés d'origine anglaise et française ne représentent ensemble qu'un peu plus de la moitié de la population. Les autres communautés sont nombreuses et variées. Cette diversité contribue à la richesse du Canada et peut donner au monde entier un exemple de tolérance et de cohabitation.

Les amendements constitutionnels que nous réclamons respectent fidèlement toutes les valeurs essentielles ainsi que les questions de fond additionnelles que nous avons énumérées dans notre introduction. Nous avons tenu compte du fait que les communautés autochtones, la minorité d'expression anglaise au Québec, les minorités d'expression française hors Québec ainsi que TOUTES LES AUTRES COMMUNAUTÉS MINORITAIRES avaient besoin d'une protection particulière de leurs droits dans la Constitution, justement à cause de leur situation minoritaire.

Abolir la clause nonobstant et confirmer la primauté de la Charte des droits et libertés

L'article 1 de la Charte se lit comme suit:

La Charte canadienne des droits et libertés garantit les droits et libertés qui y sont énoncés. Ils ne peuvent être restreints que

Le Parti Égalité accuse le Québec de manifester envers ses anglophones une «insensibilité étonnante»

par une règle de droit, dans des limites qui soient raisonnables et dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

L'article 1 prévoit donc que les droits garantis par la Charte peuvent être restreints par une règle de droit quand cela est justifié dans le cadre d'une société libre et démocratique.

La clause nonobstant, par contre, permet à un gouvernement de suspendre abusivement les libertés fondamentales de ses citoyens, et précisément de suspendre les libertés d'opinion, d'expression, de religion et d'association. La clause nonobstant n'a aucun autre but, aucun autre effet, aucune autre justification.

Le Premier ministre Mulroney a déjà déclaré à la Chambre des communes qu'à cause de l'existence de cette clause, notre Constitution ne valait pas plus cher que le papier sur lequel elle est écrite. Nous invitons le Premier ministre ainsi que les premiers ministres provinciaux à faire preuve de leadership et à abolir la clause nonobstant parallèlement à toute signature d'accord constitutionnel.

(...)

Il est évidemment impossible dans le cadre de cette présentation de faire des recommandations précises en ce qui concerne les revendications des communautés autochtones.

Nous exigeons toutefois que le gouvernement fédéral, de concert avec les gouvernements provinciaux et les dirigeants autochtones, fasse le nécessaire afin de négocier et résoudre tous les problèmes en suspens.

(...)

La Constitution du Canada garantit l'égalité du français et de l'anglais.

Nous recommandons qu'à l'instar du Nouveau-Brunswick, qui est officiellement bilingue, toutes les autres provinces du Canada déclarent le français et l'anglais comme leurs deux langues officielles, et le garantissent dans la constitution.

Réhabiliter les pouvoirs de veto du gouvernement fédéral

— Réhabiliter le pouvoir du gouvernement fédéral canadien de dévotuer, tel que permis par l'AABN, toute législation provinciale qui ne respecterait pas les droits de ses communautés minoritaires, que ce soit les anglophones au Québec, les francophones hors Québec, ou toute autre communauté;

— Réhabiliter la responsabilité du gouvernement fédéral d'utiliser tout moyen à sa disposition pour protéger les droits des communautés minoritaires partout au Canada;

— Garantir dans la constitution que toute atteinte flagrante aux droits de communautés minoritaires serait examinée par la Cour suprême du Canada EN PRIORITÉ ET SANS AUCUN DELAI.

(...)

De nombreuses études ont prouvé que l'étude et la connaissance de deux langues étaient bénéfiques au développement de l'enfant. D'autre part, nous croyons fermement en l'égalité des droits chaque fois que cela est possible. Nous recommandons donc ce qui suit:



Robert Libman, chef du PE

La Constitution devrait garantir à tous les parents québécois le droit de choisir, des deux langues officielles du Canada, la langue principale d'éducation de leurs enfants, afin que cesse cette pratique inacceptable de reconnaître aux uns ce qui est refusé aux autres.

De plus, nous exigeons que l'enseignement de la deuxième langue soit amélioré afin que tout enfant devienne fonctionnellement bilingue. Un programme solide de l'apprentissage du français dans les écoles anglaises garantirait à tous les élèves une bonne connaissance de la langue française.

La Constitution devrait clairement garantir l'existence et l'autonomie de commissions scolaires linguistiques, et en particulier les commissions scolaires anglaises au Québec et les commissions scolaires françaises partout dans le reste du Canada.

63 p. cent des agriculteurs favorables à la souveraineté ou à l'indépendance

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

■ Quelle que soit la catégorie d'âge, 63,6 pour cent des 771 agriculteurs et agricultrices québécois interrogés par leur fédération rejettent le fédéralisme et prônent soit l'indépendance pure (27,2 pour cent) ou la souveraineté (36,4 pour cent).

C'est ce que révèle un sondage commandé par l'Union des producteurs agricoles (UPA) à la firme Léger et Léger et qui sera soumis au congrès annuel, les 4, 5 et 6 décembre prochains à Québec. Lors de ces assemblées, les congressistes seront appelés à se prononcer sur l'avenir constitutionnel et politique du Québec.

Jusqu'à ce jour, l'UPA n'avait pas voulu prendre position officiellement sur le statut politique du Québec « afin d'éviter toute partisanerie politique ».

Mais après l'échec de l'accord du lac Meech et face aux audiences de la Commission Bélanger-Campeau, l'association des agriculteurs a cru qu'il était maintenant de son devoir de s'exprimer sur cette question.

Parmi les 771 répondants de 18 ans et plus interrogés par téléphone entre le 2 et le 5 novembre 1990, 25,6 pour cent continuent de privilégier une reprise des négociations dans le cadre fédératif actuel et seulement 5,8 pour cent prônent toujours le statu quo.

Quant à la méthode pour faire entendre par les Québécois le choix ou les options que proposera le gouvernement du Québec, à la suite des recommandations de la Commission

Bélanger-Campeau, les agriculteurs diffèrent peu des autres secteurs d'activité puisque 78,7 pour cent choisissent le référendum.

Par ailleurs, les membres de l'UPA, qui dirigent tous aujourd'hui de véritables petites et moyennes entreprises, ont adopté l'attitude des gens d'affaires en exigeant dans une proportion de 86,4 pour cent que le Québec décide rapidement de son avenir, pour éviter un climat d'instabilité malsain.

Choix clairs

Les choix politiques des répondants sont aussi très clairs: 69,4 pour cent estiment que le Québec doit rechercher le contrôle de tous les leviers économiques; 77,4 pour cent disent que le Québec a la capacité de bâtir et d'assurer son propre avenir et 75 pour cent estiment que le Québec forme une société distincte.

Selon M. Jean-Yves Duthel, conseiller en communication auprès de l'UPA, l'évolution de la pensée politique des agriculteurs québécois a vraiment été modifiée par les attitudes du gouvernement fédéral depuis le début des années 1980.

C'est à ce moment-là qu'Otawa a commencé à prôner un ajustement des politiques agricoles canadiennes en fonction du commerce international. « Cela a fait naître un climat grandissant d'insécurité », a-t-il expliqué.

Le sondage démontre ainsi que 80 pour cent des agriculteurs pensent que le Québec est pénalisé par les politiques agricoles fédérales, pendant que 85 pour cent d'entre eux estiment que le Québec ne reçoit pas sa juste part du soutien fédéral en matière agricole.

Plusieurs députés libéraux souhaitent la tenue rapide d'un référendum

ANDRÉ PÉPIN
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ L'avenir politique du Québec va provoquer au sein du Parti libéral un débat aussi musclé que celui qui a précédé l'adoption de la loi 178 sur l'affichage bilingue, prédit le député de Chauveau, M. Rémi Poulin. Plusieurs députés et ministres de l'équipe Bourassa partagent cette opinion.

Plusieurs souhaitent même la tenue rapide d'un référendum pour trancher cette question rapidement à la suite des travaux de la Commission Bélanger-Campeau, même si aucun ne veut l'affirmer carrément sur la place publique.

Le jeune député de Vimont, M. Benoit Fradet, ne se cache cependant pas pour affirmer qu'il appuie la proposition de l'aile jeunesse de son parti qui réclame la souveraineté du Québec. « C'est une position éclairée puisque depuis de nombreuses années, le Québec réclame plus de pouvoirs. Le Parti libéral peut défendre cette position », dit M. Bradet. Son collègue Rémi Poulin, soutenant

que le débat sera vif au sein du parti parce qu'extrêmement important, est d'avis que la question doit être tranchée assez rapidement. « Depuis trente ans, nous tentons "la dernière chance" ».

Les députés libéraux identifiés à « l'aile nationaliste » piaffent d'impatience. Même si les dirigeants du parti évitent soigneusement de débattre publiquement de l'avenir politique du Québec, la question est sur toutes les lèvres. Curieusement, on ne discutera pas publiquement de cette question, en fin de semaine prochaine, à l'occasion du conseil général de la formation qui se tient à Québec.

Le comité d'élus, chargé de formuler des recommandations à ce sujet, n'a même pas l'intention de livrer un rapport d'étape, soutient son président, le député Marcel Parent, de Sauvé. Ce dernier évite d'ailleurs soigneusement de commenter son travail et fuit les questions des journalistes.

« De toutes façons, dans les couloirs, dans les corridors, dans nos associations de comités, cette question est débattue », admet le ministre des Communications, M. Laurence Cannon. « Tant et aussi longtemps que le comité Pa-

rent n'aura pas remis son rapport, il m'apparaît prématuré de discuter de stratégie de référendum avant les prochaines élections. Ce qui est certain, c'est que des négociations à 11 membres, c'est terminé ». Le ministre des Communications croit qu'il serait opportun, dès maintenant, que le comité Parent formule ses premières constatations, même si les membres n'ont pas tous été consultés.

La ministre déléguée aux Finances, Mme Louise Robic, celle-là même qui a été au cœur du débat référendaire en encourageant le fameux mouvement des Yvette, constate que son parti n'a plus de programme constitutionnel et que « le beau rêve de revoir le fédéralisme s'est évanoui ». « Nous allons discuter de la question. Les gens s'expriment en leur nom personnel. Le débat est lancé et il faut définir les termes correctement pour éclairer la population », explique Mme Robic, indiquant ainsi que tous les membres du caucus expriment leur opinion librement, comme ce fut le cas lors du débat sur la loi 178.

Mme Robic affirme qu'elle doit elle aussi, 10 ans après le référendum, s'interroger sur sa concep-

tion du fédéralisme. « M. Trudeau avait promis une réforme et cela n'a pas été fait. Dans l'ensemble du Canada, il n'y a pas eu de débat finalement. Le fédéralisme est remis en cause partout. Je me suis battu pour garder le Québec dans la confédération. Il faudra sans doute trouver une nouvelle formule ».

Son collègue du Loisir, de la Chasse et de la pêche, M. Gaston Blackburn, député de Roberval, cette région où les appuis au nationalisme sont nombreux, admet lui aussi que les discussions sont nombreuses à ce sujet au sein du parti. Le Parti libéral, c'est le reflet de la société québécoise. Les opinions de chacun peuvent être débattues.

Au conseil général de la fin de semaine prochaine, les libéraux présenteront un vidéo aux députés sur le passé politique du Québec. Ce documentaire pose également la question au sujet du futur politique possible depuis l'échec des pourparlers constitutionnels. Il n'est cependant pas question d'en débattre publiquement, surtout que le chef, M. Robert Bourassa, ne participe pas à ces travaux.

La souveraineté ou la superstructure?

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

■ Un certain nombre de députés libéraux se demandent si la souveraineté-association avec le Canada ne conviendrait pas mieux au Québec que la notion de « superstructure » à laquelle jonglent depuis des mois le premier ministre Robert Bourassa et son ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes, Gil Remillard.

C'est devenu un secret de Poli-

chinelle, en effet, sur la Colline parlementaire, qu'une vingtaine de membres du caucus libéral poussent leur réflexion jusqu'à envisager la souveraineté du Québec, et que l'idée d'un référendum fait son chemin au sein de cette formation, pour demander à la population de se prononcer clairement sur le statut constitutionnel que doit se donner le Québec.

Officiellement, le PLQ ne se prononce pas avant son congrès d'orientation qui se tiendra les 9 et 10 mars 1991. À un moment où l'on saura vraisemblablement à

quoi s'en tenir sur l'issue des travaux de la Commission Bélanger-Campeau.

Georges Farrah

Le Parti libéral ne présentera aucun mémoire ni ne témoignera devant la Commission constitutionnelle. Seule l'Association libérale des Îles-de-la-Madeleine, circonscription représentée par le député Georges Farrah, se présentera devant la commission constitutionnelle, lors de son passage à Matane, le 27 novembre.

« Il ne s'agit nullement d'aller à l'encontre de la ligne de conduite

adoptée par le parti », d'assurer le député Farrah, dont la ferveur nationaliste est bien connue au sein du caucus libéral.

« Des forces vives sur le terrain voulaient s'activer. Je n'avais pas intérêt à les retenir. Mais il s'agit d'un mémoire ne comportant aucune prise de position constitutionnelle. C'est plutôt un constat de la situation particulière des îles. Il est question des droits maritimes, des pêches, de la desserte avec les provinces maritimes (bateau passeur), en somme un certain nombre d'éléments pour éclairer la commission avant qu'elle ne formule ses recommandations au gouvernement », explique M. Farrah.

Le député libéral reconnaît que la tendance nationaliste est forte aux Îles-de-la-Madeleine, mais il n'est pas prêt à dire que la population choisirait la souveraineté du Québec demain matin, si elle avait à se prononcer. « Mais ce serait quand même une prise de position significative », dit-il, ajoutant que la préoccupation première des électeurs de sa circonscription était surtout d'ordre économique, actuellement, en raison du taux élevé de chômage.

M. Farrah se dit surpris de voir l'évolution de la question constitutionnelle aux îles. « Par exemple, certains libéraux que j'ai connus comme des fédéralistes inconditionnels ont évolué beaucoup. La rebuffade de Meech en a secoué plusieurs », reconnaît-il.

— Si le congrès que tiendra le PLQ, en mars, devait opter pour le statu quo, que se passerait-il avec les militants de votre circonscription?

— C'est prématuré, mais cela démontrerait qu'on est déconnecté sur le terrain. Les sondages prouvent qu'il faut bouger. Mais le PLQ a toujours été un parti pragmatique. Je serais surpris d'une telle position, mais dans un tel cas, on aurait de graves problèmes.

Pour Georges Farrah, dont la réflexion est partagée par plusieurs de ses collègues députés, une confédération serait propice au développement du Québec. « Sauf, précise-t-il, que le problème que j'ai avec une confédération c'est de savoir comment y arriver. Ma base de référence, ce sont les négociations Canada-Québec des trente dernières années, qui ont toujours échoué. Et le dernier essai, l'accord du lac Meech, c'est allé au-delà du refus. Non seulement y a-t-il eu refus, mais des premiers ministres ont renié leur signature ou celle de leur prédécesseur. C'est difficile de croire à un système dans de telles conditions », explique le député des Îles-de-la-Madeleine.

Comme s'il réfléchissait à haute voix, M. Farrah ajoute qu'il faut surtout veiller à ne pas isoler le Québec. « Dans un contexte de mondialisation des échanges, il faut s'assurer d'une union monétaire et d'une union douanière entre les États. Cela s'obtient par la négociation mais, justement, faut-il passer par la souveraineté pour arriver à négocier? » se demande-t-il.

Il serait favorable à la tenue d'un référendum sur l'une ou l'autre des options. « Il faut un mandat clair. Cela relève de la stratégie de négociation », poursuit-il, soulignant qu'il n'est pas seul de sa formation à le penser.

« Je peux vous dire que la réflexion est très intense au sein du caucus et que cette formule est envisagée positivement par l'ensemble de mes collègues. À mon point de vue, l'idée d'un référendum n'est pas écartée », souligne le député Georges Farrah.

APRÈS PLUS DE 30 ANS, NOUS ABANDONNONS LE COMMERCE de FOURRURES PROFITEZ DE NOTRE FERMETURE TOUT DOIT ÊTRE VENDU

CENTAINES DE FOURRURES LUXUEUSES QUALITÉ EXCEPTIONNELLE, FABRIQUÉES AU CANADA CRÉATIONS COUTURIER QUALITÉ EXCEPTIONNELLE

2 JOURS SEULEMENT

DEMAIN VENDREDI DE 12 H À 21 H
SAMEDI 24 NOV. DE 10 H À 17 H

	PRIX DE LIQUIDATION 19-20 OCTOBRE 1990	MAINTENANT PRIX D'ABANDON DES AFFAIRES
● Manteau zibeline russe naturelle 1 seulement - peaux descendues comparez ailleurs à 75 000\$	32 500\$	21 999\$
● Manteau d'ocelot naturel un seulement	4 999\$	2 999\$
● Manteau de vison d'élevage du Canada, femelle, peaux allongées	3 299\$	2 899\$
● Manteau de vison d'élevage du Canada, peaux allongées	2 899\$	1 999\$
● Manteaux de lynx du Canada véritable	5 999\$	2 999\$
● Manteaux de vison d'élevage du Canada	999\$	999\$
● Manteaux de castor à poils longs. (Teinte)	1 199\$	899\$
● Manteaux de coyote	1 299\$	999\$
● Manteaux de chat sauvage naturel, peaux allongées	1 499\$	1 999\$
● Manteaux de renard argenté	2 499\$	699\$
● Manteaux de rat musqué. (Teinte)	999\$	999\$
● Manteaux de renard gris américain	1 999\$	699\$
● Manteaux trois-quarts de castor. (Teinté) et de chat sauvage	999\$	699\$
● Manteaux de vison Canada Majestic Mahogany™ male et femelle		
● Manteaux de vison Canada Majestic Blue Iris™ male et femelle		
● Manteaux de vison M.K.R., male		

Venez voir ces splendides manteaux de vison à prix de liquidation! Le rêve est devenu réalité!

UN ENDROIT SEULEMENT

L'HÔTEL DE LA MONTAGNE
1430, rue de la Montagne (entre Sainte-Catherine et de Maisonneuve)

FOURRURES POUR HOMMES

Les mots nous manquent pour décrire cette collection. Nous pourrions dire sans hésiter que ce sont des manteaux que l'on trouve habituellement dans les plus belles boutiques. Voilà l'occasion rêvée de vous gâter et de faire un bel investissement. Nous avons un beau choix de tailles et de modèles.

	PRIX DE LIQUIDATION 19-20 OCTOBRE 1990	MAINTENANT PRIX D'ABANDON DES AFFAIRES
● Manteaux de vison du Canada	3 299\$	1 999\$
● Manteaux de loutre du Canada	1 999\$	1 499\$
● Manteaux de coyote	1 699\$	999\$
● Manteaux de chat sauvage	1 699\$	999\$
● Manteaux trois-quarts de castor à poils longs. (Teinté)		699\$
● Manteaux trois-quarts de chat sauvage		699\$

DES CENTAINES DE CHAPEAUX ET BOAS DE FOURRURE

● Chapeaux de vison pour hommes et femmes	169\$	99\$
● Chapeaux de chat sauvage pour hommes	129\$	89\$
● Chapeaux de castor, de renard, etc.	79\$	49\$
● Serre-tête	49\$	29\$
● Boas de renard montés	199\$	149\$
● Boas	39\$	25\$

OFFRE SPÉCIALE À L'OUVERTURE DES PORTES (1 PAR CLIENT)

Vestes de castor rasé et teint
Vestes de wallaby australien
Manteau de rat musqué, teint
Manteau de vison chinois, teint
Manteau de mouton, teint
Manteau de nutria

EN NOMBRE LIMITÉ



BISSELL & BISSELL LTÉE

Chrétien met l'impopularité du PLC au compte des médias

GILLES PAQUIN
du bureau de La Presse
OTTAWA

■ Selon Jean Chrétien et ses libéraux, les revers de fortune de leur parti s'expliquent davantage par la hargne des médias à leur endroit que par l'impopularité de leurs politiques et les sorties controversées du chef.

«Je vis avec ça depuis longtemps et si j'avais eu une meilleure presse cela aurait été plus facile», a lancé hier M. Chrétien lors de son arrivée au caucus de sa formation sur la colline parlementaire.

Même si son conseiller principal, Eddie Goldenberg, déclarait la veille au Globe and Mail de Toronto que la situation était encore pire dans les quotidiens du Québec parce que «tous les journalistes sont des séparatistes», M. Chrétien nuance.

«Il est allé un peu trop loin, je n'ai jamais dit ça. Je dis que la presse que j'ai eu au cours des quatre derniers mois n'a pas été particulièrement favorable», s'est contenté de répondre le chef libéral.

D'après M. Chrétien, de nombreux médias montent en épingle des citations «tronquées» de ses interventions pour lui faire un mauvais sort. Il a cité en exemple le cas d'un journal ontarien qui lui avait attribué des propos défavorables et faux sur le Nouveau-Brunswick lorsqu'il a annoncé son intention de s'y présenter. Hélas, personne n'a fait écho aux excuses du Globe par la suite dit-il.

De même, le chef libéral prétend qu'on a mal rapporté ses propos au sujet des Warriors lors de la crise autochtone de l'été dernier alors qu'il proposait de les laisser partir pour les rattraper le lendemain. «Je n'ai jamais proposé de leur donner un sauf-conduit» souligne-t-il.

Il lui est également difficile



Jean Chrétien

d'accepter que les médias négligent «un homme important» qui peut devenir le prochain premier ministre du Canada pour écrire trois fois par semaine des articles au sujet du Bloc québécois et de son chef Lucien Bouchard. Notons que le Bloc québécois détient autant de sièges au Québec que le Parti libéral, soit neuf.

«Je ne veux pas en faire un plat. Je vous rapporte les faits et je vous dis que n'ai pas eu bonne presse», ajoute M. Chrétien. «Je vous demande de juger de la chose et si vous pensez que j'ai été bien traité écrivez-le» de conclure le leader libéral.

Cela étant dit M. Chrétien admet que son opposition systématique à l'accord du lac Meech y est pour beaucoup dans sa perte de popularité. Il affirme cependant qu'il n'a jamais changé d'avis à ce propos et qu'il a toujours été contre jusqu'à la toute fin même si ses conseillers tentaient fébrilement de trouver un compromis.

Malgré ses doléances, M. Chrétien affirme que les choses commencent à changer et que ses relations avec les médias s'améliorent depuis quelques temps. Il lui reste maintenant à attendre que les sondages en fassent autant.

Chrétien trouve difficile de lutter contre le courant séparatiste au Québec

Presse Canadienne
TORONTO

■ Jean Chrétien a admis hier soir qu'il avait de la difficulté à lutter contre le courant séparatiste au Québec.

«Mais ramer à contre-courant c'est bon pour les muscles», a-t-il lancé devant un auditoire de 1800 personnes dans le cadre d'un dîner-bénéfice à 500 \$ le couvert au profit du Parti libéral du Canada dont la caisse a besoin d'être renflouée.

Il a attaqué à plusieurs reprises le premier ministre Brian Mulroney et a blâmé son gouvernement pour le triste état de l'économie canadienne.

Mais le politicien de 56 ans a été plus enflammé lorsqu'il a abordé la question de l'unité nationale.

Au Québec, il a lancé: «Nous voulons un Canada moderne, mais le Canada n'est pas sur la table (de négociation)».

À son auditoire torontois, il a déclaré: «Ne faites pas l'erreur en Ontario de croire que vous pouvez survivre sans le Québec».

Il a parlé brièvement en français et lancé quelques blagues au dépens du premier ministre Mulroney.

«Si j'avais parlé français il y a 25 ans, personne n'aurait ri, parce personne n'aurait compris», a-t-il ajouté satisfait par les réactions de son auditoire.

M. Chrétien, choisi leader du PLC en juin dernier, a voyagé beaucoup ces derniers mois pour amasser des fonds pour le parti dont les dettes atteignent 4 millions \$.

Des millions de dollars d'avances à des commis de l'État n'ont pas été justifiés

Presse Canadienne
OTTAWA

■ Le sous-ministre adjoint à la gestion des entreprises, M. Garrett Lambert, a confirmé hier que des avances de plusieurs millions de dollars à des commis de l'État n'ont pas encore été justifiées par des reçus.

M. Lambert a fait cette déclaration aux journalistes, après une réunion du comité des comptes publics des Communes.

Parmi les personnes «négligentes», on relève les noms de M. Joe Clark, ministre des Affaires extérieures; de Mme Pat Carney, ex-ministre du Commerce international; et de M. Derek Burney, ambassadeur du Canada aux États-Unis.

M. Clark n'avait pas encore justifié, à la date limite du 31 mars, huit avances de fonds atteignant 4558 \$. Dans les cas de Mme Carney et de M. Burney, il s'agit de montants respectifs de 3497 \$ et de 11 871 \$.

Mme Carney, qui a quitté le gouvernement en 1988, a été nommée au Sénat cet automne.

Les avances sont habituellement consenties pour des frais de déplacements, comme billets d'avion, hôtels et taxis. Dans certains cas, on attend les reçus depuis cinq ans. Certaines des personnes concernées sont maintenant à la retraite.

Le problème des avances non justifiées a été rendu public le mois dernier par le Vérificateur général, M. Ken Dye, dans son rapport annuel.

M. Dye a découvert que les montants non justifiés s'élevaient à environ 25 millions \$ par année.

«Nous n'avons aucune raison de croire, a cependant souligné M. Dye, qu'il pourrait s'agir de fraudes.»

Dans la plupart des cas, a-t-il noté, on a tout simplement négligé de colliger tous les reçus nécessaires.

La seule façon de régler le problème, selon lui, serait de refuser une avance de fonds à une personne qui n'a pas encore justifié l'avance précédente.

À la défense de M. Joe Clark, un porte-parole du ministère des Affaires extérieures, M. Raymond Chrétien, a expliqué que le ministre voyageait fréquemment et qu'il ne tenait pas compte personnellement de ses dépenses. C'est un fonctionnaire qui est chargé de cette tâche.

M. Chrétien a fait remarquer que la tenue à jour des avances faites au personnel de 123 ambassades et autres bureaux dans le monde n'était pas une mince besogne.

«Dans la moitié des pays du monde, a-t-il signalé, c'est déjà une grosse affaire que de seulement se procurer un reçu.»

ÉCONOMISEZ 100%??!!*

*Économisez votre argent plutôt que de le dépenser pour des fourrures de qualité inférieure provenant de marchands qui n'y seront plus demain.

Des réductions de 50%, 60% et 70% semblent formidables mais savez-vous vraiment ce que vous achetez et de qui vous achetez? Sur quel prix cette prétendue réduction est-elle calculée? Chez Alexandor, vous pouvez profiter de prix compétitifs et d'une tranquillité d'esprit en sachant que vous avez acheté chez un marchand de fourrures de bonne réputation et que votre investissement vous contentera pour de nombreuses années. Ne gaspillez pas votre argent. Comptez plutôt sur nos trois générations d'experts en fourrures.



CALVIN KLEIN • GEOFFREY BEENE
BASILE • ANNE KLEIN • SCAASI
valentino

Alexandor Fourrures • 2015 rue de la Montagne • 288-1119

Alexandor

Pentax au sommet. ENCORE.



Pour la deuxième fois en trois ans, Pentax a gagné le prix Appareil photo compact de l'année en Europe.

Ce prix est décerné à un appareil photo qui, comme les juges l'ont mentionné «représente une combinaison de haute technologie, de caractéristiques attrayantes, de qualité, de conception, de facilité d'utilisation et de prix.»

En 1986, Pentax a révolutionné l'industrie en lançant le Zoom-70, le premier appareil photo compact au monde avec zoom complètement automatique. Le Zoom-70 a ensuite gagné le prix Appareil photo compact en Europe pour l'année 1987-1988.

Le nouveau Zoom105 Super de Pentax continue à être le chef de file de la révolution technologique. Il est doté d'un

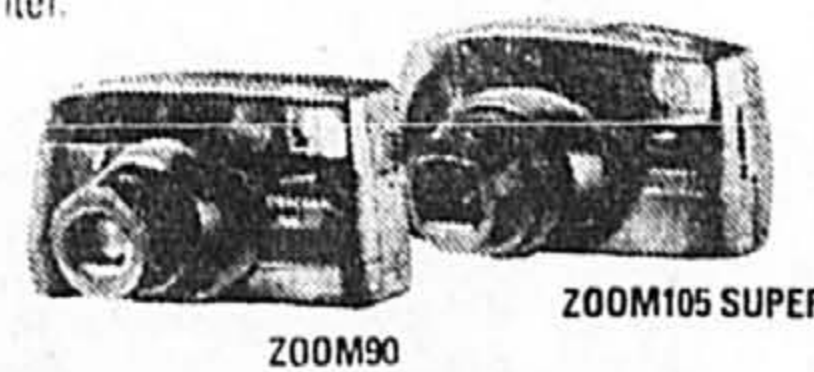
objectif zoom électronique de 38-105 mm, d'une capacité macro exceptionnelle, d'un affichage à cristaux liquide facile à lire, d'une quantité de modes d'exposition et de prises et d'un boîtier stylisé et conçu ergonomiquement; la qualité des photos saura vous étonner.

L'excellence, ça nous connaît!

Du Zoom60 au Zoom105 Super, vous trouverez des appareils compacts de qualité qui conviennent à vos besoins et à votre budget. Pentax a capté l'imagination des critiques les plus exigeants. A votre tour de vous laisser tenter.



PENTAX
Saisissez toute l'imagination du monde.



Je me suis préparée pour la TPS.

Et vous?



Le temps est venu de vous inscrire.

Vous êtes-vous préparés pour la TPS proposée? Si ce n'est déjà fait, le temps est venu de vous inscrire et de vous préparer. Ceci touche toute personne offrant des services professionnels, faisant partie d'un organisme à but non lucratif ou d'une entreprise commerciale, dont

la pêche, l'agriculture et l'élevage. Revenu Canada peut vous aider en vous fournissant les renseignements suivants sur la TPS:

- L'inscription et les avantages qu'on en retire
- Comment elle touche votre entreprise
- Choix de méthodes comptables simplifiées et procédures administratives
- Remboursement de la taxe de vente fédérale
- Recouvrement de la TPS sur les achats commerciaux
- Choix quant à la production de déclarations de la TPS

Communiquez avec nous dès aujourd'hui.

Téléphonez au

496-1494

ou, à l'extérieur de Montréal,
1 800 361-8339

Dispositif de télécommunication pour malentendants:

1 800 465-5770

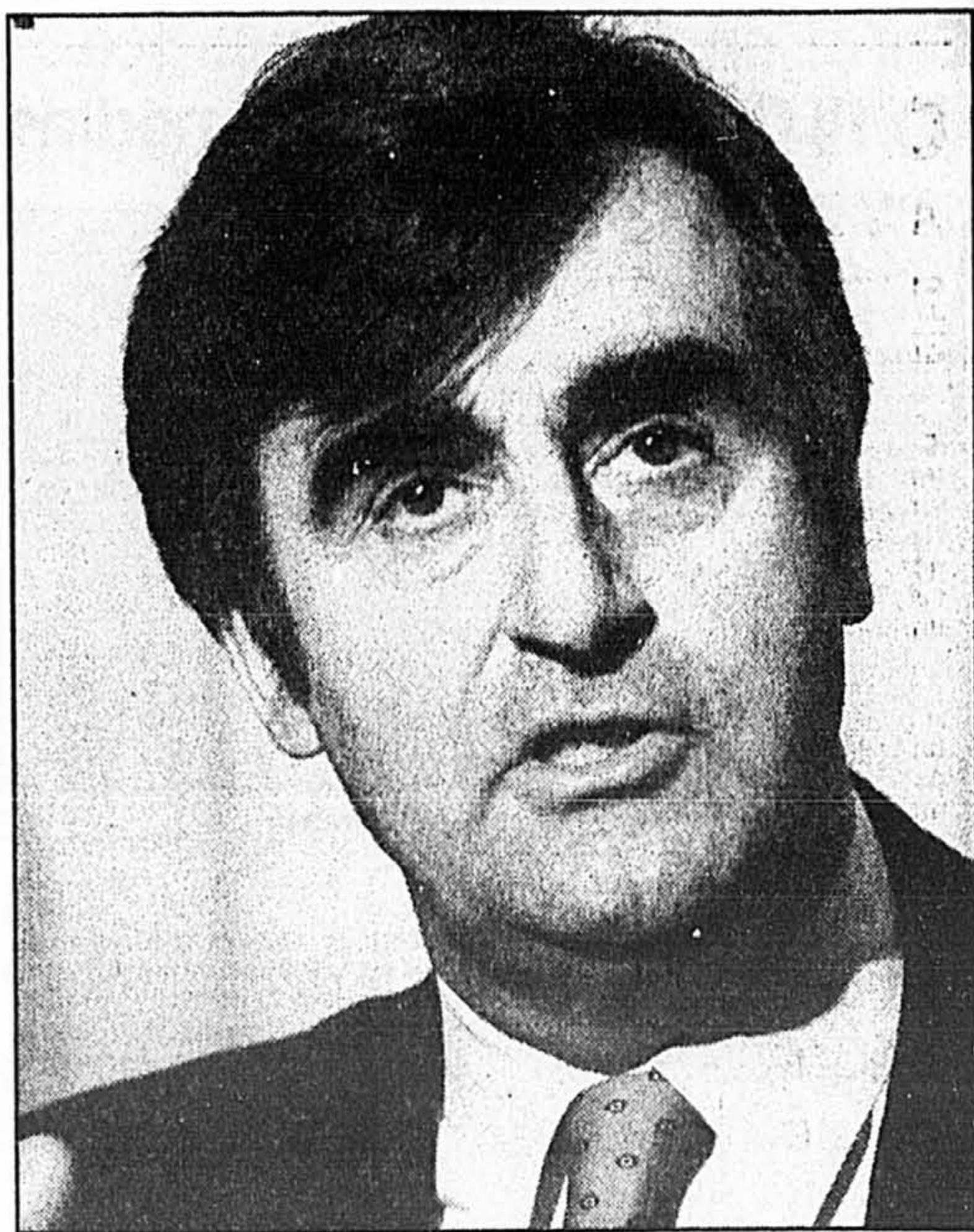
Ou encore, rendez-vous à un bureau de l'Accise de Revenu Canada, du lundi au vendredi, de 9 heures à 17 heures.

Faites une bonne affaire. Préparez-vous maintenant pour la TPS.

Revenu Canada
Douanes et Accise

Revenue Canada
Customs and Excise

Canada



Le chef du Bloc québécois, Lucien Bouchard, a prononcé une allocution devant environ 400 personnes, hier, au Jardin botanique, au cours d'un cocktail-bénéfice organisé au profit de sa formation politique.

Bouchard croit qu'il y aura un référendum à l'issue de la Commission B.-C.

PATRICK GRANDJEAN

■ Il y aura un référendum à l'issue de la Commission Bélanger-Campeau, a soutenu M. Lucien Bouchard, au cours d'un cocktail-bénéfice en sa faveur, hier soir, dans les serres du jardin Botanique de Montréal.

«Je le souhaitais, mais c'est en suivant les travaux de la commission que j'en suis devenu convaincu», a-t-il expliqué, peu après son allocution prononcée devant environ 400 personnes venues encourager le député du Bloc québécois, en payant 100 \$ pour ce vinifrage.

Selon le député de Lac-Saint-Jean, la commission sur l'avenir du Québec permet de voir que même les modérés sont en faveur du rapatriement de pouvoirs d'Ottawa, mais aussi qu'il y a un consensus quant à la viabilité économique d'un Québec souverain.

«Si nous laissons passer cette chance, ce sera fini, car la loi du nombre sera contre nous», a-t-il poursuivi, utilisant l'image du «tic-tac» et du contre la montre.

M. Bouchard est content des résultats du sondage de Gallup d'hier, qui indique que la popularité du Bloc québécois est montée de 19 à 26 p. cent, mais paradoxalement aussi «un peu inquiet»,

car «cela va trop vite» et les prochaines élections sont encore loin.

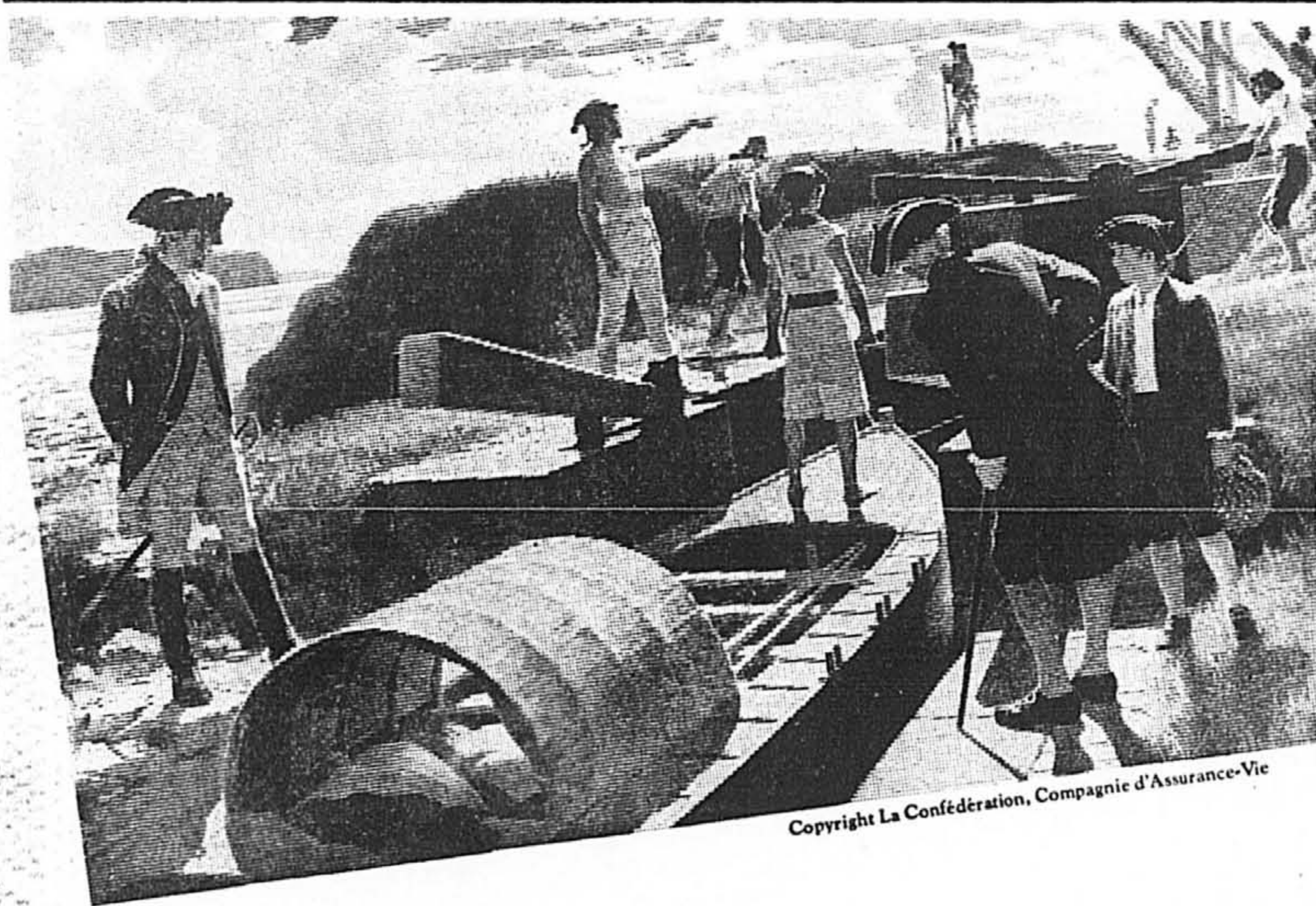
Évoquant les nouveaux symboles nationaux, M. Bouchard a enjoint les «grands prêtres de l'église économique du Québec» à être «fidèles au Québec», se disant satisfait du consensus qui, selon lui, se dégage déjà des travaux de la commission élargie.

«Au-delà des micros et des caméras, il faut que les Québécois suivent de près les travaux» de la commission afin de prendre une «décision éclairée», a-t-il ajouté.

«Une constitution, c'est l'âme d'un pays. Pour nous, c'est encore l'âme d'un autre. Mais Meech nous a renvoyés à nous-mêmes», a-t-il lancé à une assistance partisane conquise.

Des applaudissements nourris et répétés ont ponctué le discours du leader du Bloc québécois au cours de cette soirée qui aura aussi permis à plusieurs personnes de découvrir les beautés exotiques des serres du Jardin botanique de Montréal.

Ce cocktail était une des activités visant à garnir la caisse électorale du député fédéral. Les autres députés du Bloc en ont organisé. À long terme, pour l'organisation de la campagne électorale, le Bloc québécois veut recueillir 10 000 \$ par circonscription électorale, soit un total de 750 000 \$.



Copyright La Confédération, Compagnie d'Assurance-Vie

PREMIER CANAL DU SAINT-LAURENT
En 1778, les Royal Engineers furent chargés de construire des canaux à écluses près des rapides de Côteau-du-Lac; le canal de Côteau-du-Lac fut d'ailleurs le premier du genre en Amérique du Nord.

0-4 999 \$: 9,05%
5 000 \$-24 999 \$: 10,55%
25 000 \$-49 999 \$: 11,05%
50 000 \$ et plus : 11,55%
Intérêts calculés sur le solde intégral.

Taux en vigueur le 1^{er} novembre 1990. Ils peuvent être modifiés sans préavis.

L'art du plus haut intérêt

Le compte Investisseur

Le compte Investisseur de la Fiducie Confédération allie des taux d'intérêt très élevés à l'entière liquidité du capital — un outil de placement idéal pour l'investisseur des années 90. À la différence des comptes offerts par les autres établissements financiers, le compte Investisseur de la Fiducie Confédération vous fait bénéficier:

- du taux maximal sur le solde intégral;
- d'intérêts sur les soldes inférieurs à 5 000 \$.

Renseignez-vous dès aujourd'hui à notre succursale.

Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec.

Fiducie Confédération

L'art de réussir : une tradition!
Société membre du Groupe Confédération Vie

619, boul. René-Lévesque Ouest. Tél. : 393-3770

LA VIOLENCE ENFANTE LA VIOLENCE



L'enfant entouré d'amour à la maison apprend à aimer et à partager.

Témoin ou victime de violence, il est marqué pour la vie... Il risque, lui aussi, d'être pris dans l'engrenage infernal de la violence familiale.

FAUT AGIR VITE!



Chambre des notaires du Québec



FÉDÉRATION DE RESSOURCES D'HÉBERGEMENT

Chatelain scrutera l'administration d'une vingtaine de commissions scolaires

À la veille de prendre sa retraite, le Vérificateur général est déçu de n'avoir pu faire reconnaître le principe de l'imputabilité

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Le Vérificateur général enquêtera sur l'administration d'une vingtaine de commissions scolaires, au cours de la prochaine année, et il étendra par la suite ses vérifications aux écoles, cégeps et universités.

Le vérificateur accomplira ainsi la partie élargie de son mandat, lui permettant de scruter à la loupe l'administration non seulement de l'appareil gouvernemental proprement dit, mais celle de plus de 150 entreprises et organis-

mes paragouvernementaux dans lesquels il faut inclure la CSST, Hydro-Québec, la Caisse de dépôt et placement et la Place des arts.

Déjà, dans le rapport qui vient d'être présenté à l'Assemblée nationale, le vérificateur Rhéal Chatelain s'est attaqué au transport scolaire et, antérieurement, il avait scruté l'administration d'un certain nombre d'hôpitaux.

Un débordement qui est possible depuis la réforme législative de 1985, mais qui ne l'est pas pleinement ni systématiquement dans les faits, en raison de la limitation des ressources dont dispose cet organisme constitué par l'Assemblée nationale pour l'aider à remplir son mandat. C'est ce que souligne M. Chatelain, qui a remis la semaine dernière son dixième et dernier rapport, avant sa retraite qu'il prendra en juillet prochain.

Ainsi donc, le mandat du Vérificateur général lui donne beaucoup de pouvoir, et la loi qui le lui confère est, de l'avis de M. Chatelain, la meilleure qui soit. «Ce que l'on doit à René Lévesque, qui avait le souci de la transparence du gouvernement», souligne-t-il, dans une entrevue accordée à La Presse.

Mais les mandats auront beau être ce qu'ils sont et même les plus vastes, si le gouvernement ne se conforme pas aux recommandations de celui qui leur formule, des déceptions persisteront. Et des déceptions, M. Chatelain en entretient deux grandes, au moment où il va remettre le flambeau à un successeur.

Deux déceptions qui prennent la proportion d'un chapitre entier dans son dernier rapport, et

Le Vérificateur général du Québec, M. Rhéal Chatelain, a remis la semaine dernière son dixième et dernier rapport, avant sa retraite qu'il prendra en juillet prochain.



elles étaient déjà énoncées depuis quelques années: la fameuse imputabilité des hauts fonctionnaires, et celle des organismes du gouvernement, en vertu de laquelle les uns et les autres devraient rendre compte de leurs budgets et de l'usage qu'ils en font en commission parlementaire.

«L'imputabilité devrait être pratiquée au Québec comme partout ailleurs, au Canada. C'est un pas essentiel vers l'amélioration de la gestion. Un sous-ministre

qui est interrogé en commission parlementaire, et qui expose ce qu'il fera de telle somme d'argent, s'efforce de respecter ses engagements avant de comparaître à nouveau», d'expliquer M. Chatelain.

Quant à l'imputabilité pour les organismes du gouvernement, elle devrait être assurée par une loi-cadre, qu'il a une fois de plus recommandée à l'Assemblée nationale.

M. Chatelain déplore que certains organismes paragouverne-

mentaux, comme Hydro-Québec, qui sont tenus de soumettre leur budget d'investissement à l'Assemblée nationale, ne soient pas obligés de présenter un budget d'exploitation. «Ils doivent justifier des demandes d'augmentation de tarifs, mais ce n'est pas suffisant», soutient-il.

«Actuellement, les rapports administratifs sont incomplets. Ce qu'on dit au gouvernement, c'est de mettre de l'ordre là-dedans, que la loi-cadre permette de catégoriser les types d'organismes, de telle sorte que tous obéissent aux mêmes règles, avec la même rigueur», explique-t-il.

M. Chatelain ajoute qu'ailleurs au Canada, et principalement à Ottawa, où la loi est claire et très détaillée, depuis 1984, tout va très bien. «Si ces deux grands pas étaient franchis, la tâche du Vérificateur général serait moins compliquée et plus utile», croit-il.

Pour éviter la complaisance

Comptable de formation, bachelier en philosophie et en arts, M. Chatelain met fin à une carrière de 35 ans au service de la fonction publique, dont dix années comme Vérificateur général. Un mandat qui ne peut être renouvelé, comme le prescrit d'ailleurs la loi, de manière à éviter tout risque de complaisance à l'égard de l'État.

Avant de s'amener à Québec, en 1981, il était sous-vérificateur général, à Ottawa, depuis 1974.

À la tête d'un personnel permanent composé de 241 personnes, dont quelque 170 comptables, le vérificateur confie également des mandats particuliers à une trentaine de firmes professionnelles.

M. Chatelain estime que le candidat idéal pour lui succéder doit

avoir une double formation de comptable et de gestionnaire, et être doté d'un sens politique peu commun qui aidera à ne pas franchir la démarcation bien mince, à certains moments, entre le volet politique et le volet administratif d'un dossier.

«Si nous voulons obtenir de l'action, ou que nos recommandations soient observées, il faut éviter de se mettre le gouvernement à dos. Autrement dit, il faut du doigté. C'est d'autant plus délicat que le Vérificateur général du Québec est le seul, au Canada, à exprimer des réserves sur les états financiers du ministère des Finances», explique M. Chatelain.

S'il est là pour vérifier si les lois, règlements et directives gouvernementales ont été observées, le vérificateur législatif doit en plus, au Québec, vérifier le degré d'optimisation des ressources. «Ce qui constitue le nerf de la guerre. C'est là qu'on mesure la qualité de la gestion, pas uniquement l'aspect quantitatif, mais aussi qualitatif», précise le vérificateur.

Il est apparu à plusieurs journalistes que le dernier rapport du vérificateur était particulièrement sévère à l'égard du gouvernement, en concluant que les élus ne disposaient pas de toute l'information administrative qui leur était nécessaire pour prendre des décisions. «Les rapports ont tous été aussi sévères les uns que les autres, si on peut dire, sauf qu'ils ont une portée plus valable depuis 1985, alors que la loi nous permet d'aller davantage au fond des choses», soutient M. Chatelain, réfutant ainsi qu'il ait voulu laisser un testament avant de quitter ses fonctions.

Routes: les dépassements de coûts sont inévitables

— Middlemiss

PIERRE APRIL
de la Presse Canadienne
QUÉBEC

Le ministre délégué aux Transports, Robert Middlemiss, estime qu'il est inévitable que des contrats de construction et de réfection de routes dépassent les coûts prévus par le ministère.

C'est ce qu'il a déclaré, hier à l'Assemblée nationale, en réponse aux questions du critique de l'opposition, Jean Garon, qui lui demandait ce qu'il entendait faire pour corriger cette lacune soulignée dans le dernier rapport du Vérificateur général.

M. Middlemiss a dit qu'il était difficile de prévoir les excédents, «surtout quand on travaille dans du vieux».

Le ministre délégué aux Transports a expliqué qu'il est évidemment toujours possible de prévoir avec plus d'exactitude les coûts des travaux de voirie, mais que cela impliquerait que les fonctionnaires du ministère des Transports soient de plus en plus précis dans la rédaction des cahiers des charges et des devis, une opération qui ferait inévitablement grimper la note.

«Il serait possible, a indiqué M. Middlemiss, de déterminer avec exactitude les quantités nécessaires avant les travaux, mais le coût pour la préparation des cahiers des charges et des devis se refléterait aussi dans la facture finale. On dépenserait le même montant d'argent, sauf que cela se ferait avant et que ça ne serait pas considéré comme un dépassement.»

Des lacunes

Le rapport du Vérificateur général, pour l'exercice se terminant le 31 mars 1990, déposé la semaine dernière à l'Assemblée nationale, signale que sur 1426 contrats répertoriés accordés par le ministère des Transports, 923 présentaient des dépassements de coûts.

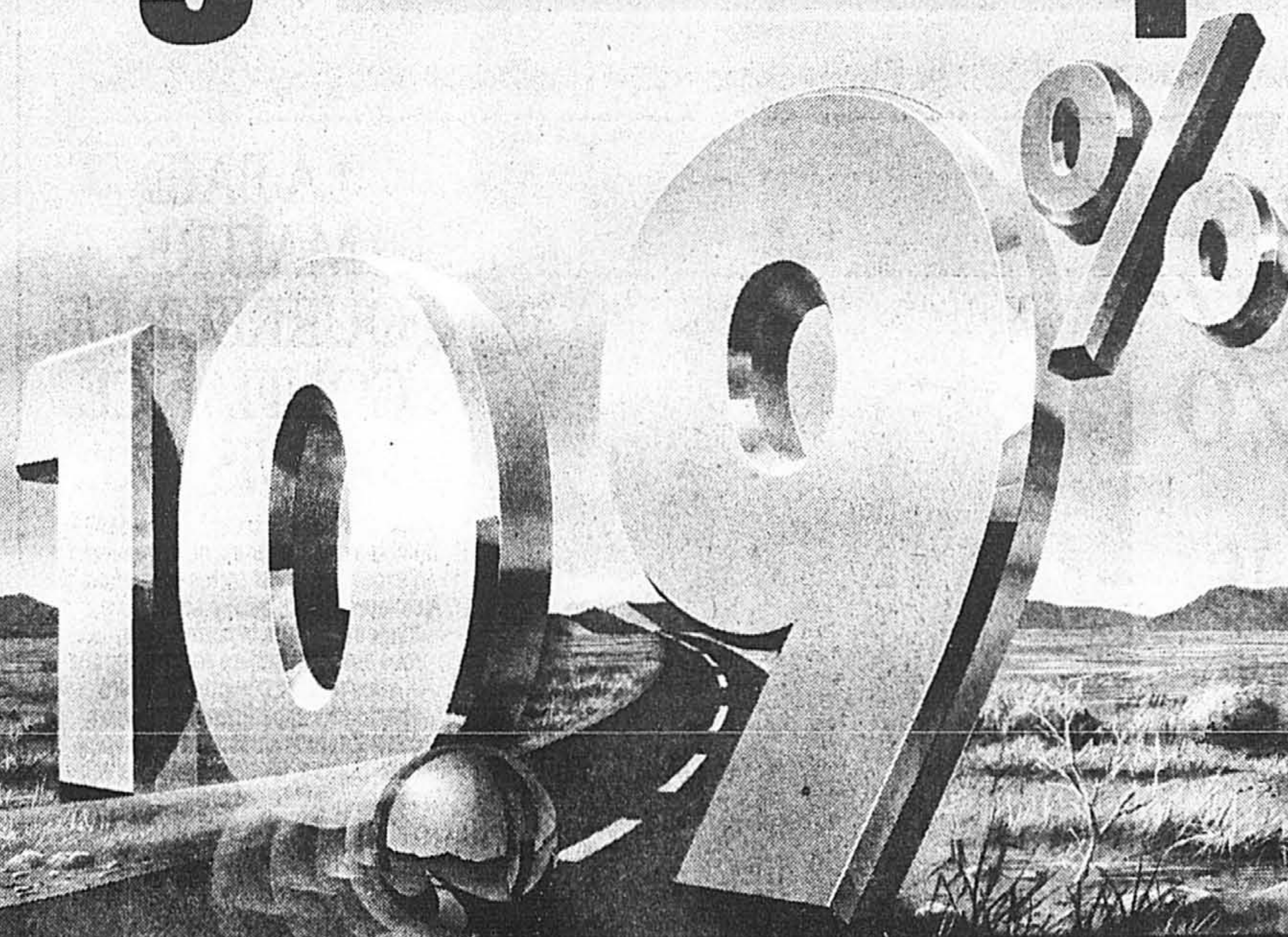
Au chapitre de l'entretien et de la réfection des routes, le vérificateur a souligné que les dépassements, allant de 10 à 150 pour cent des évaluations initiales, étaient attribuables principalement à l'augmentation des quantités inscrites à l'appel d'offres et à l'ajout de travaux non prévus.

Le Vérificateur a retrouvé dans son analyse des contrats des évaluations incomplètes de l'état des lieux à réparer et des plans et devis imprécis, des changements de spécifications sur les matériaux à utiliser et des erreurs d'évaluation des terrains.

Le ministre a précisé qu'il était impossible de planifier avec exactitude les travaux de réfection de routes, ce qui explique, selon lui, des dépassements de 30 pour cent dans la région de Montréal et de 10 pour cent ailleurs dans la province.

«J'aimerais mieux ne pas parler de dépassement, a souligné M. Middlemiss, mais plutôt de choses qui sont inévitables, imprévues, de suppléments... Si quelqu'un décide de rénover sa maison et qu'il ouvre le mur pour remplacer le système électrique et qu'il s'aperçoit que la plomberie est à refaire, est-ce qu'il referme le mur et dit: je vais revenir l'an prochain faire la plomberie ou est-ce qu'il le fait immédiatement et paie plus cher?»

GM frappe un grand coup!



**POUR 4 ANS,
SUR TOUTES
SES VOITURES ET
CAMIONNETTES
1990 ET 1991
OU
une généreuse remise
de 500\$ à 3 000\$,
à votre choix**

C'est le temps de passer à l'action.
Car contrairement à la qualité GM,
cette offre ne durera pas longtemps.



En route vers une bonne affaire.

MAVA

L'ENTRÉPÔT DE CUIR
À MONTRÉAL
POUR HOMMES ET FEMMES

1/2 PRIX
FAIT SUR MESURE

• Jupes • Pantalons courts (shorts)
• Robes • Manteaux • Vestons tous genres

7256, HUTCHISON
(En face du métro Av. du Parc)
277-9269

Sur approbation du crédit par GMAC. Un acompte peut être exigé.
Offre en vigueur pour un temps limité à compter du 27 septembre 1990 et
applicable aux véhicules neufs provenant du stock du concessionnaire.
Certaines conditions s'appliquent. Tous les détails chez votre concessionnaire.

Québec accorde de nouveaux délais aux victimes de la crise amérindienne

■ Les victimes des événements de l'été dernier à Oka et à Châteauguay qui veulent participer aux programmes d'aide gouvernementale ont de nouveaux délais.

Claude Ryan, ministre de la Sécurité publique, a indiqué hier que cette prolongation des délais fait suite à l'adoption par le gouvernement d'un décret regroupant en un seul document les six autres décrets instaurant ces programmes d'aide.

Ainsi, pour les frais d'évacuation, dommages aux biens et im-

meubles, perte de revenu net pour les travailleurs et frais de transport supplémentaire, la nouvelle date limite est fixée au 14 décembre.

Quant aux pertes de revenu pour les entreprises et les agriculteurs ainsi que pour les dépenses municipales extraordinaires, la date limite est reportée au 12 février 1991.

L'adoption de ce décret ne modifie cependant pas les modalités du programme d'aide.

Alex Paterson presse Ottawa et Québec d'adopter une stratégie pour régler la question autochtone

Presse Canadienne

■ Alex Paterson, négociateur du gouvernement du Québec au plus fort de la crise amérindienne, estime que les gouvernements devraient établir, en priorité, un plan à long terme pour régler la question autochtone, sinon ils s'exposent à être dépassés à nouveau par les événements.

Durant la crise d'Oka, M. Paterson a réalisé «qu'il n'y avait pas une grande stratégie de la

part du gouvernement fédéral ni de la province. On a réagi au jour le jour. La stratégie changeait presque tous les jours».

M. Paterson admet que c'est peut-être la seule façon d'agir quand un pont est bloqué, et que des barricades bloquent une route. Mais «maintenant qu'on discute à Oka de choses qui vont avoir un impact en Alberta et en Colombie-Britannique, le gouvernement fédéral doit commencer par établir une stratégie», a-t-il dit à l'issue d'une allocution devant des étudiants en droit de

l'université McGill, où il est président du conseil d'administration.

Selon lui, le gouvernement canadien doit d'abord rompre avec son habitude de changer presque à tous les ans le ministre des Affaires indiennes. «Au Québec, nous avons eu au moins l'avantage d'avoir M. Ciaccia qui a déjà été ministre adjoint (des Affaires indiennes) à Ottawa. Il a négocié la Convention de la Baie James. Bref, il était bien préparé.»

En nommant M. Christos Sir-

ros titulaire des Affaires autochtones, «on recommence à zéro».

M. Paterson croit également que les autochtones doivent de leur côté identifier un groupe faisant consensus. «En gros, ils savent ce qu'ils veulent, la souveraineté. Ce qu'ils ne savent pas, c'est qui va dire ce qu'ils veulent.»

Il craint par ailleurs qu'au Québec, la situation s'envenime au moment où s'amorcent les travaux du projet Grande Baleine, vraisemblablement au printemps prochain.

Un chef indien règle ses comptes avec son peuple, les Blancs et les... avocats

Presse Canadienne

VICTORIA

■ Les autochtones ont commis une erreur «stupide» en faisant bon accueil aux premiers arrivants blancs au Canada. Ils auraient dû les tuer tous.

C'est ainsi que s'est exprimé, cette semaine à Victoria, le président du Congrès des Premières Nations, M. Bill Wilson, dans son discours de clôture d'une conférence sur les jugements rendus récemment en matière de droits des autochtones.

N'eût été de la générosité des Indiens, la majorité des Canadiens seraient encore «des individus sans foyer, malades, malodorants, sur des bateaux», a lancé M. Wilson devant une foule muette où figuraient universitaires, industriels, militants syndicaux, fonctionnaires et avocats. Il s'en est d'ailleurs pris à ces derniers, qu'il a comparés à des conquérants, les accusant de gagner leur vie sur le dos des autochtones.

«Il y a plus d'avocats que de querelles ici», a-t-il laissé tomber, ajoutant qu'il n'aimait «pas tellement» les avocats, qui, à son avis, «ne font pas grand-chose pour la société».

M. Wilson, dont l'organisme constitue la branche de Colombie-Britannique de l'Assemblée canadienne des Premières Nations, a cependant invité les Canadiens à bâtir une société dans laquelle les enfants des factions qui s'affrontent aujourd'hui pourront s'asseoir côte à côte, demain, pour oeuvrer de manière constructive.

L'avocat Marvin Storrow, défenseur des droits des autochtones, qui participait aussi à la conférence lundi, ne croit pas que M. Wilson pensait vraiment ce qu'il a dit au sujet des Canadiens et des avocats.

«L'imagine que M. Wilson tentait de stimuler le dialogue, et je ne peux croire qu'il ait été sérieux en tenant ces propos.»

Sirros invite la commission B-C à consacrer au moins deux jours aux autochtones

Presse Canadienne

QUÉBEC

■ Le ministre délégué aux Affaires autochtones, Christos Sirros, invite fortement la commission Bélanger-Campeau à tenir un forum de deux jours destiné à se pencher spécifiquement sur la question autochtone.

C'est la deuxième fois depuis deux semaines que le ministre fait cette proposition mais cette fois-ci, il y va avec des suggestions plus concrètes. Ce geste, explique-t-il, soulignerait la spécificité de ce segment de la population et permettrait d'éviter que la question autochtone ne soit noyée parmi toutes les autres.

Dans un communiqué diffusé hier, M. Sirros suggère les questions suivantes qui pourraient être posées et étudiées:

■ le statut politique et constitutionnel du Québec a-t-il des répercussions sur les relations entre le Québec et les nations autochtones?

■ quels moyens peut-on envisager pour établir des relations harmonieuses entre un Québec redéfini et les nations autochtones?

■ si le Québec acquerrait de nouvelles compétences dans les domaines autochtones, dans quelle mesure serait-il lié, de façon générale, par les obligations actuelles du gouvernement fédéral à l'égard de cette population?

■ quel serait l'impact de cette nouvelle situation à l'égard des revendications territoriales et des obligations fiduciaires?

M. Sirros a précisé que la commission Bélanger-Campeau pourrait siéger dans des communautés autochtones comme Odanak, Pointe-Bleue et même jusque dans un village nordique comme Kuujuaq.

Plusieurs ont regretté que les nations autochtones n'aient pas été invitées à déléguer un représentant au sein de la commission Bélanger-Campeau et c'est un peu en vue de réparer cette lacune que le ministre Sirros formule cette proposition.

Justin Trudeau: tel père, tel fils

Presse Canadienne

■ L'ancien premier ministre Pierre Trudeau ne s'est jamais laissé intimider par les nationalistes québécois et son fils aîné, qui étudie au collège Jean-de-Brébeuf à Montréal, marche sur ses traces.

Âgé de 18 ans, Justin Trudeau fait partie du groupuscule qui s'est donné pour mission de défendre le fédéralisme dans cette institution privée, au nombre des 31 cégeps qui participeront la semaine prochaine à un référendum sur l'avenir du Québec.

Hier, Justin Trudeau a été copieusement hué lorsqu'il a tenté, à l'instar de ses collègues fédéralistes, de faire valoir son point de vue devant une assemblée d'étudiants tapageurs.

L'équipe favorable à la souveraineté a été acclamée avant même d'avoir prononcé un mot.

Mais le jeune Trudeau, tiré à quatre épingles dans son blazer de coupe impeccable, ne s'est guère senti impressionné par le parcours de montagnes russes que lui avaient réservé ses confrères indépendantistes.

Après avoir gratifié son intervieweur d'un classique haussement d'épaules «à la Trudeau», il a déclaré devant la caméra de la CBC: «À cet âge, tout le monde a un peu peur de ce que les autres vont penser. Ainsi, on fume parce que les autres le font. On se sent obligé de faire toutes sortes de choses parce que le voisin le fait...»

«Mais personnellement, je ne suis jamais senti victime de ce genre de pression sociale. Jamais.»

Grande-Baleine: Bouchard déplore la décision d'Ottawa

Presse Canadienne

■ L'ancien ministre fédéral de l'Environnement, Lucien Bouchard, déplore la décision d'Ottawa de retraiter sur la question des audiences publiques dans le dossier du développement hydroélectrique de Grande-Baleine.

Interrogé hier à son entrée à la Commission Bélanger-Campeau, où il est commissaire, M. Bouchard a critiqué les deux paliers de gouvernement.

«Actuellement, on sent bien que les deux gouvernements ont évacué le courage que ça prend pour s'occuper d'environnement. Les deux paliers de gouvernement manquent de courage.»

Selon lui, maintenant qu'Ottawa

wa a reculé sur ses exigences antérieures, il n'y a plus de garantie que des audiences publiques seront tenues sur l'impact environnemental du projet Grande-Baleine et sur la première partie, qui consiste à construire les routes d'accès.

«C'est évident, pour moi, que Québec ne veut pas d'audiences publiques, parce qu'il ne veut pas avoir à justifier son projet», a commenté le chef du Bloc québécois, anciennement ministre de l'Environnement dans le gouvernement Mulroney.

Il a ajouté que de tels conflits se régleraient mieux dans un Québec souverain. De cette façon, dit-il, «on saurait où sont les pouvoirs en matière environnementale».



LES ENFANTS DU MONDE TENDENT LA MAIN PARTAGEZ!

unicef

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Une joyeuse tradition de Noël!

LA BAIE

Centre-ville de Montréal!

30% DE RABAIS*

TOUTES NOS FOURRURES TOUS NOS MANTEAUX, TOUTES NOS VESTES ET TOUS NOS ACCESSOIRES!

Merveilleuses, luxueuses, somptueuses fourrures! La Baie vous propose de profiter d'une alléchante réduction! Venez dès aujourd'hui admirer les plus belles créations en ville!

*Sur le prix étiqueté.

Fourrures, rayon 152.

Centre-ville de Montréal seulement.



LA BAIE, MAÎTRE-FOURREUR DE CONFIANCE DEPUIS 1670!

Avec nos 320 ans d'expérience dans le domaine des fourrures, notre réputation d'excellence n'est certes plus à faire! Nos fourrures de qualité supérieure, nos coupes exquises et notre savoir-faire vous assurent entière satisfaction! Et vous pouvez compter sur notre personnel expérimenté pour vous conseiller judicieusement dans votre choix. Surtout, n'oubliez pas que votre achat de fourrure est protégé par notre garantie de satisfaction!

NOËL À SOUHAIT!

Pour combler leurs vœux, des plus sages aux plus farfelus, ne cherchez plus du Pôle Sud au Pôle Nord, offrez un chèque-cadeau de la Baie!



Compagnie de la Baie d'Hudson

CE SOLDE CHAUD SE TERMINE LE SAMEDI 1^{er} DÉCEMBRE 1990!

PARTICIPEZ AU CONCOURS BEAUTÉ MAGIQUE AVEC LISE WATIER! LA BAIE, CENTRE-VILLE DE MONTRÉAL, JUSQU'AU 8 DÉCEMBRE 1990

Il y a trois prix à gagner!
Premier prix: un magnifique voyage d'une semaine pour 2 personnes à Cancun. Une valeur de 1318\$. Une gratuité de Jet Vacances et de l'agence de voyages American Express.
Deuxième prix: une journée Évasion de rêve à l'Institut de beauté Lise Watier, incluant le transport à domicile aller-retour en limousine. Une valeur de 400\$.

Troisième prix: une consultation beauté gratuite et une gamme de produits Lise Watier. Une valeur de 250\$.

Valeur totale des prix: 1 968\$.

Les formulaires de participation, la boîte à concours et le règlement se trouvent au comptoir des produits de beauté Lise Watier, de la Baie, centre-ville de Montréal, rez-de-chaussée.



la Baie